10 c. le numéro

. FRANKLIN-BOUILLON. .

LA COMMISSION DES AFFAIRES EXTERIEURES

FAIT SES RESERVES C'est à la suite d'une discussion longue de commission des affaire

mouvementée que la commission des affaires extérieures a décidé, par 9 voix contre 5, d'adresser au ministre des affaires étrangères la lettre qu'on vient de lire et dont son président,

Une résolution de la commission

du budget au sujet

des charges financières de la France

Paris, 15 avril. -- La commission du bud get s'est réunie sous la présidence de M. Raoul Péret pour entendre la communica-tion de M. Jacques Pion sur les conditions

de la paix.

A la suite d'une longue discussion, la commission a adopté, à l'unanimité des 23 membres présents, la résolution suivante dont ells a décidé l'envoi immédiat à M. Clemen-

La commission du budget, considérant que, par suite des charges de tout ordre que la guerre a imposées à la France, les bud-gets futurs ne seront pas inférieurs à 22 milliards;

pour le développement de l'outillage natio-

ceau, président du conseil :

LA RÉFORME

La Chambre vient de se déjuger. Ce n'est pas la première fois. Il serait vain d'affi et ne se ressemblent pas. Et ce qui im-porte après tout, ce n'est pas le plus ou moins de représentation proportionnelle qu'on introduira dans la réforme électorale, mais la réforme elle-même. Il ne faut pas donner au pays l'affligeant spectacle de que la majorité proclame indispensable, mais qu'on ne réalise jamais. Là aussi, se Ion l'expression du jour, il faut aboutir. Donc, par 68 voix de majorité, la Chambre a voté hier l'amendement Bouffandeau qui rétablit le scrutin majoritaire et ne laisse plus fonctionner la proportionnelle que pour les candidats n'ayant pas obtenu la majorité des suffrages. Du coup, l'amen-dement Bracke, adopté la semaine dernière, se trouve sans objet, et voilà la Chambre revenue à l'article premier du projet. Est-ce donc la réforme avortée ? Les partisans du scrutin d'arrondissement, et ils

sont plus nombreux qu'on ne le pense, y comptent bien. Nous pensons, nous, que la Chambre ne peut ni ne doit leur donner satisfaction. Qu'il y ait du temps perdu, c'est le fait, il est regrettable. Mais le principe de la réforme est intact, la nécessité demeure, elle est pressante. Il convient au plus tôt d'accommoder les restes.

M. Varenne, président de la commission, b'y emploie. On peut compter sur son zèle. annonce un texte nouveau, qui est un texte de conciliation. La moyenne des listes sera calculée, défalcation faite des suffrages obtenus par les candidats élus à la majorité absolue. Ce texte doit être voté. us comptons qu'il le sera. Aussi bien dement, comme M. Dutreil qui l'a soutenu. ont déclaré hier qu'ils veulent une réforme. C'est à eux maintenant de le prouver. La Chambre a trop souvent supprimé en principe le scrutin d'arrondissement pour maintenir encore. On ne peut décemment demander aux électeurs leurs suffrages avec un système qu'on a condamné.

La sensibilité numérique

Les événements de ces dernières années hous ont fait un peu oublier nos amis les futuristes, ces chercheurs d'avenir qui, sur les ruines des « Beautés passéistes », com-me ils disent, c'est-à-dire au cri de : tout à l'égout, les bibliothèques, les cités d'art, romantisme, etc., dégagent du "chaos sais pas si je me fais bien comprendre... Le dernier Manifeste du directeur du mouvement futuriste, M. Marinetti, com-

mence par nous rappeler que les futuristes italiens sont des amis ardents de l'Entente et qu'ils ont fait leur devoir pendant la guerre. Mais après cet hommage, qui a du lui coûter, à ces entités passéistes qui s'appellent la liberté, la justice et la patrie, M. Marinetti en arrive rapidement à la révélation de la splendeur géométrique Ca lui est venu comme ça, un jour qu'il

Etait sur un dreadnought. "Mes sens futuristes perçurent là pour la première fois cette splendeur géométrique. La vitesse du navire, les distances des tirs fixes du haut de la passerelle dans la ventilation fraîche des probabilités guerrières, a vitalité étrange des ordres transmis par l'ami ral et brasquement devenus autonomes et inhumains, à travers les caprices, les impatiences et les maladies de l'acier et du cuivre : tout cela rayonnait de sprendeur géométrique et mécanique... Voilà un nouveau drame plein d'imprévu futuriste et de splendeur géométrique, qui a pour nous cent mille fois plus d'intérêt que ra psycho-logie de l'homme avec ses combinarsons

Il s'agit maintenant de traduire cette splendeur. Il y faut, vous le sentez bien, un verbe nouveau. Il convient d'abord de a détruire le moi littéraire pour qu'il s'é parpille dans la vibrafion universelle». Alors vous comprenez que la langue de Voltaire n'a rien à faire ici. En isolant le substantif, «comme un wagon ou une courroie mise en mouvement par le verbe à l'infinitif », toujours, en isolant également les adjectifs atmosphère, ou adjectifs ton, « on arrive aisément à donner les différentes atmosphères du récit ». Vous voyez comme c'est simple.

La syntaxe, cette pauvre vieille syntaxe. contenait, paraît-il, « une perspective scienitifique et photographique contrarre aux droits de l'émotion ». Le futurisme rend aux mots la liberté. L'orthographe et la 'typographie, du même coup, brisent leurs fers. Et l'onomatopée, l'imitation des sons avec des lettres « devient un des éléments dynamiques de la poésie », le bruit étant le résultat du choc des solides ou des gaz. Vous me suivez bien?... Je vais un peu vite, mais nous ne sommes pas ici pour

Il y a l'onomatopée directe, imitative: l'onomatopée indirecte, qui traduit, par exemple, avec les mots: doum-doum-doumdoum, « le bruit rotatif du soleil africain et de poids orange du ciel. « Ran-ran-ran ex-prime un état d' me.

Quant à la Sensibilité numérique, voici en quoi elle consiste. Bour dire: un son de cloche vaste et profond, on écrit: Don-don ampleur du son 20 km². Et la Splendeur Géométrique et Mécanique décrit par cette équation lyrique « définitive » un très vaste horizon de bataille :

« Horizon-vrille aiguiiliisée du soleil + 5 ombres triangulaires chaque côté 1 Km + 3 losanges de lumière rose + 5 fragments de collines + 30 colonnes de fumée + 23

Ce Manifeste, tiré à des milliers d'exemplaires par ces temps de papier rare, a été envoyé à tous les journaux du monde. Les futuristes ont du temps et de l'argent à perdre. Mais ils savent ce qu'ils font, confrairement à ce que vous pourriez croire. Ils savent qu'avec « ça » ils forceront la réclame et recueilleront une publicité aussi abondante que gratuite, qui sera implaca-blement refusée au savant qui aura élevé un monument à la gloire de son pays.

Les troupes américaines en Europe Coblentz, 15 avril. - La 1re armée amé-

La question des préliminaires de paix provoque à la Chambre un débat mouvementé

Le Gouvernement refuse de faire connaître les préliminaires avant la ratification Il obtient le vote de confiance par 334 voix contre 166

Une demande de séance secrète repoussée par 341 voix contre 158

vint changer le cours du débat et évoçuer la grosse question du jour.

Cet incident fut soulevé par M. André Lebey, député socialiste de Seine-et-Oise, à qui, la veille, M. Clemenceau avait répondu par lettre qu'il se refusait formellement à s'expliquer en comité secret sur les négociations de pair

rapidement le sens de l'interpellation que j'ai déposée hier?

M. Pichon, ministre des affaires étrangères : Le gouvernement est à la disposition de la Chambre. M. Varenne: Je suls neureux de voir enfin le ministre répondre au désir de la Chambre. (Applaudissements.) Mais, pour ne pas
interrompre le débat sur la réforme électorale, je propose que ce débat ait lieu vendredi. (Très bien !)

Veix diverses: Tout de suite.

M. Pichon: Le gouvernement répondra
aux interpellateurs le jour que fixera la
Chambre.

Le renvoi à vendredi demandé par la com-mission du suffrage universel est repoussé par 410 voix contre 99. La discussion s'engage sur-le-champ.

DECLARATION

du ministre des affaires étrangères Aussitôt, le ministre des affaires étrangères

Les préliminaires de paix seront commu-niqués à la Chambre quand ils auront été signés par toutes les parties contractantes. Alors, ils seront soumis au Parlement. Con-formément à l'article 8 de la Constitution, ils ne pourront lui être soumis qu'au mo-ment de la ratification. Mais ils ne peuvent l'être aujourd'hui, car ce serait substituer au pouvoir exécutif, dans la négociation du traité, le pouvoir parlementaire.

Au fond, c'est une question de confiance qui se pose dans le gouvernement. (Vives protestations.) Le gouvernement n'a d'ailleurs jamais refuse d'être en communication avec la Chambre. C'est ainsi qu'il a reçu les représentants du parti radical. beauté : la splendeur géométrique et mé-canique et la sensibilité numérique ». Je ne tir. Les négociateurs ennemis vont être très prochainement convoqués. Le gouvernement n'en peut dire dayantage, et il pose la question de confiance sur le vote que la Cham-

bre va émettre.

M. Lebey répond au ministre : Nous constatons que le jour où le gouvernement anglais va parler à la Chambre des communes, le gouvernement français se refuse à parler à la Chambre. Je ne comprends pas, je dépose cet ordre du jour : « La Chambre constatant, et le regrettant que le gouvernement se refuse à lui donner les explications qu'elle sollicite de lui, passe

à l'ordre du jour. » Intervenant, M. Renaudel constate que le couvernement met le Parlement et le pays lans la situation la plus redoutable. Son dans la situation la plus redoutable. Son attitude peut, dit le député socialiste, amener la révolution. Il doit tenir la Chambre au courant des négociations. Le gouvernement, après avoir dit que l'Allemagne devait payer mille milliards, ne parle plus que de 155 milliards. Le gouvernement n'ose plus employer la formule « sine die ». Il pose la question de conflance, quoiqu'il sache que personne n'a conflance en lui.

M. Etienne Flandin, républicain de gauche Le pays est angoissé parce que tout en

du Rhin et du bassin de la Sarre. Le pays ne comprend pas que les préliminaires de applaudissements sur lous les bancs.)

Le ministre: Mais ils ne le seront pas.

M. Etienne Flandin: Ce grand peuple victorieux ne connailra les conditions de la paix qu'après ses adversaires vaincus! Nous

Le ministre: Il n'y a pas de préliminaires de paix tant qu'ils ne sont pas signés. Des protestations véhémentes, parties de la gauche et de l'extrême gauche, couvrent M. Etienne Flandin: Les charges de la

M. Ettenne Flandin: Les charges de la guerre s'élèvent à 160 milliards. Le pays ne pourrait pas les supporter. Je ne puis pas croire qu'il y ait eu une lacune dans l'action du gouvernement à ce sujet, mais les communiqués à la presse sont inquiétants. Nous sommes plougés dans l'obscurité. Voilà pourquoi nous demandons au gouvernement de bien vouloir faire régler cette question dans le sens que le Parlement a indiqué.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES EXTERIEURES

Boxillon, président de la commission des affaires extérieures : La commission, dit-il, aurait désire que ce débat ne vînt qu'après le tébat à la Chambre des communes, et que e gouvernement nous donnât ensuite toutes les explications nécessaires. Nous ne pou-vions croire que la Chambre se séparerait sans que ce débat fût venu. D'après ce que vient de dire M. le Ministre des affaires étran-gères, nous ne connaîtrons les préliminaires e paix qu'en même temps que les Alle

Voix diverses: Après!

M. Franklin-Bouillon: Le gouvernement a refusé de faire des communications même à vos commissions techniques. De là la

lettre que votre commission des affaires extérieures a envoyée hier au gouvernement. L'unanimité, sans distinction de par-ti, a déploré le silence du gouvernement. (Applaudissements.) Nous sommes à une heure inoubliable de l'histoire où vont se jouer les destinées du pays et celles des générations à venir, et à cette heure-là vous allez prendre seuls toute la responsabilité sur vos épaules. (Vifs applaudissements.) Suivant la décision prise, les générations futures auront à travailler pour réparer la faute commise. Nous n'avons qu'un sentiment: servir le gouvernement et non l'em-barrasser. Nous sommes venus en sup-pliants lui demander de collaborer avec lui dans l'intérêt du pays, et alors que le gou-vernement anglais va parler à la Chambre, le gouvernement français se retranche der-rière l'article 8 de la Constitution! Il oublie qu'il est responsable devant le Parle-ment; alors que se joue l'avenir de notre pays, nous seuls n'aurons rien su. Voix à l'extrême gauche : C'est pire que

M. Franklin-Bouillon : Qu'est-il besoin d'éoquer les comités secrets? Il y a des enga-ements récis publics écrits. Il suffit de ire M. Ribot disant : « Qui peut représen er le pays ? C'est le gouvernement, appuye les Chambres, à qui il communiquera t avant que les négociations n'aient at

Paris, 16 avril. — Ainsi que la Chambre en avait décidé la veille, on avait repris ce matin la discussion de la réforme électorale, et repoussé par 373 voix contre 118 un amendement de M. Cazassus ainsi conçu: « A défaut de majorité absolue, sont étics les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages, » lorsqu'un incident imprévu vint changer le cours du débat et évocuer un la suite de lui même à la suite de m'il narierait de lui même à la suite de m'il narierait de lui même à la suite de m'il narierait de lui même à la suite de m'il narierait de lui même à la suite de majorité appoint de la réforme électorale, et si vous n'avez pas satisfaction, posez-les, et si vous n'avez pas satisfaction, posez-les à la tribune. « Oui, mais lorsque nous les posons, on ne nous répond jàmais. (Vifs applaudissements.) ments.)

Nous pouvions forcer le gouvernement à accepter le débat; nous n'avons pas pris cette procédure parce que nous croyions qu'il parlerait de lui-même à la suite de l'annonce du débat anglais. Les solutions la commission n'avaient qu'un but : faire

de la commission n'avalent qu'un but : faire obtenir au pays la paix à laquelle ses sacri-fices lui donnent droit. Il est à craindre que e ne soient pas ces solutions qui l'empor Pour avoir la paix, il ne suffit pas de ré-gler la question du Rhin et celle des in-demnités. Il en reste d'autres. Or, que voyons-nous? On force la Pologne à s'arvoyons-nous? On force la Pologne à s'armer en lui promettant Dantzig, puis on se réunit dans une commission et on dit : « Ce n'est pas possible, » La question de Pologne intéresse la France au même point que la question d'Alsace-Lorraine. (Vifs applaudissements.) Car, pas de paix solide sans une Pologne solidement constituée avec Dantzig. (Nouveaux applandissements.)

Pas une indication sur l'Europe centrale. Pas une indication sur la Russie, sauf la perte d'Odessa! Pas une indication sur la Syrie, dont les représentants nous disent que la politique que l'on fait va nous faire perdre l'Orient! Dans ces ténèbres, — et nous sentons les dangers qui pèsent sur nous, — on nous dit seulement : « Nous vous demandons une confiance aveugle. »

A la Conférence, nous n'avons pas creé cette atmosphère de confiance qui seule pouvait vaincre les difficultés, et nous avons eu l'air de vouloir faire je ne sais quel impérialisme.

Je me tourne vers vous tous sans distinc ion de parti, et je vous demande si vous proyez que cinq mois de silence ont donné le bons résultats et si vous ne pensez pas. qu'un effort désespéré est nécessaire. (Vifs applaudissements.) Toutes les responsabili-tés de la paix incomberont à la Chambre parce qu'elle n'aura rien voulu savoir. (Vifs applaudissements.)

La question de confiance

La Chambre est extrêmement houleuse et Le ministre des affaires étrangères ne peut laisser sans réplique les paroles du président de la commission des affaires exdait faire connaître les préliminaires de paix. C'est le seul débat en discussion mainenant sur lequel le gouvernement a posé a question de confiance et sur lequel j'ai si demain, à la suite du débat à la Chamre des communes, vous voulez rouvrir un n autre débat... Cris: Tiens! tiens! (Bruit.)

M. Franklin-Bouillon : Pourquoi m'avez-Le ministre : Le gouvernement a posé la question de confiance (nouvelles exclama-tions) sur la question constitutionnelle qui est posée. M. Franklin-Bouillon a confondu dans son discours la conduite de la guerre et les négociations de paix. (Exclamations! Agitation.) Nous n'avons cessé de collaborer Agriadon.) Rous n'avons cesse de conaborer avec le Parlement. (Exclamations!) Le lendemain de l'armistice, vous avez voté que le gouvernement avait bien mérité de la patrie. (Vives interraptions à l'extrê-

Le président du conseil est venu vous dire : « J'aurai besoin de voire conflance. Les négociations seront longues; elles seront difficiles. Nous n'avons pas, en effet, remporté la victoire tout seuls. Nous serons amenés à faire des concessions. » Voix diverses : Lesquelles? Le ministre : C'est au moment où ces né-

ociations vont se conclure que vous nous emandez de vous les faire connaître! Auun gouvernement n'y pourrait consentir! Nous ne le ferons pas, et nous sommes d'accord avec nos allies rour ne pas le faire. (Exclamations à l'extrême gauche.) Si demain vous trouviez que l'on a fait evant un Parlement allié des déclarations ortant sur des points sur lesquels vous déportant sur des points sur lesqueis vous de-sirez, vous aussi, des explications, et si vous croyez avoir à nous demander des explica-tions plus étendues, ce sera votre affaire! (Interruptions à l'extrême gauche!) Mais aujourd'hui je demande à la Cham-bre, et je pose à ce sujet la question de con-fiance, de se prononcer sur la clôture de cette discussion dans los terroses de elle. Att ette discussion dans les termes où elle a été engagée.

Quand le bruit prolongé qui a suivi les derniers mots de M. Pichon est apaisé, M. Paisant, républicain de gauche, déclare: J'avais demandé le renvoi a demain, Si demain, M. Lloyd George ayant parlé, le gouvernement se refusait à répondre, nous aurions à prendre nos responsabilités! Je demande à la Chambre d'en prendre acte. (Apolaudissements) Le ministre des affaires étrangères est oligé, en présence de l'attitude de l'Assem-ée, d'intervenir à nouveau : Le gouverne-ent, répète-t-il, demande à la Chambre de

clore ce débat par un ordre du jour sur la question précise qui lui a été posée. Il a besoin de savoir aujourd'hui même s'il a la confiance de la Chambre. M. Lloyd George fera peut-être des déclarations aujourd'hui. La Chambre, étant toujours maîtresse de son ordre du jour pourre rouvrir le débot de

On demande le comité secret

M. Jean Bon proteste contre le fait que les arlements anglais et allemand connaîtront es préliminaires de paix avant nous. Pour faciliter les explications du gouvernement sans gêner ses négociations, M. Jean Bon demande à la Chambre de décider de se former en comité secret.

Conformément au règlement, la Chambre est consultée sans débat sur la formation en comité secret. comité secret.

Les députés accourus de tous côtés, qui sont très nombreux en séance, votent au milieu d'une agitation extrême.

La demande de comité secret est repoussée par 341 voix contre 158.

La confiance est votée

On demande la clôture. té demandée non par un membre de la hambre, mais par le ministre des affaires trangères, Si vous prononcez cette clôture, rie-t-il, ce sera un étranglement du débat. Bruit prolongé.) On demande le renvoi à demain, qui a la priorité sur la clôture.

Le ministre : Le gouvernement s'oppose au renvoi à demain, et pose sur ce renvoi la question de confiance.

Cette déclaration redouble l'agitation, et on vote au milieu de colloques passionnés. Par 344 voix contre 166, le renvoi est repousé.

Mais les socialistes par le voir de 1800 riorité sur la clôture. Mais les socialistes, par la voix de M. Re-naudel, pour s'opposer à la clôture du dé-Goblentz, 15 avril. — La îre armée américaine, commandée par le général Liggett,
sera dissoute le 20 avril. A ce moment-la les
Etats-Unis n'auront plus en Europe qu'une
seule armée.

tout avant que les négociations n'aient atleint leur point décisif. C'est ainsi que nous
devons procéder d'après la Constitution.»

La leint leur point décisif. C'est ainsi que nous
devons procéder d'après la Constitution.

La leint leur point décisif. C'est ainsi que nous
devons procéder d'après la Constitution.

La leint leur point décisif. C'est ainsi que nous
devons procéder d'après la Constitution.

La leint leur point décisif. C'est ainsi que nous
devons procéder d'après la Constitution.

La leint leur point décisif. C'est ainsi que nous
devons procéder d'après la Constitution.

La leint leur point décisif. C'est ainsi que nous
devons procéder d'après la Constitution.

La leint leur point décisif. C'est ainsi que nous
devons procéder d'après la Constitution.

La leint leur point décisif. C'est ainsi que nous
devons procéder d'après la Constitution.

La leint leur point décisif. C'est ainsi que nous
devons procéder d'après la Constitution.

La leint leur point décisif. C'est ainsi que nous
devons procéder d'après la Constitution.

La leint leur point décisif. C'est ainsi que nous
devons procéder d'après la Constitution.

La leint leur point décisif. C'est ainsi que nous
devons procéder d'après la Constitution.

La leint leur point décisif. C'est ainsi que nous
devons procéder d'après la Constitution.

La leint leur point décisif. C'est ainsi que nous
devons procéder d'après la Constitution.

La leint leur point décisif. C'est ainsi que nous
devons procéder d'après la Constitution.

La leint leur point décisif. C'est ainsi que nous
devons procéder d'après la Constitution.

AU CONSEIL DES QUATRE

La question du Sleswig sera réglée par plébiscite

Comment se fera l'occupation de la rive gauche du Rhin

LES CRIMES ALLEMANDS : ILS SERAIENT JUGÉS PAR LES NATIONS INTÉRESSÉES

» Les aspirations italiennes sont consacrées par le droit, par la victoire, par les sacrifices consentis et les pactes conclus. »

D'autre part, les représentants de 1,200 mu-nicipalités italiennes ont adressé à M. Orlando un télégramme affirmant leur ferme volonté de lutter pour qu'il soit fait droit aux justés re-vendications de l'Italie. Ges représentants ont enfin envoyé leur « fraternel salut » à Fiume italienne.

La convocation des plénipotentiaires allemands

Paris, 15 avril. — La convocation des plénipotentiaires allemands à Versailles n'est pas encore réalisée officiellement, peut-être sera-telle faite demain sans doute par l'intermédiaire du général Nudant, président de la commission d'armistice, qui fera part de l'invitation aux délégués allemands avec qui il est en rapports à Spa, en les priant d'en saisir officiellement leur gouvernement. Il est vraisemblable qu'avant de faire connaître les conditions aux Allemands, ces conditions seront soumises non seulement aux Etats directement, intéressés par le traité, mais encore à tous ceux qui ont rompu

traité, mais encore à tous ceux qui ont rompu

ou le 27.

Tea d'Alemane de la fous ceux qui ont rompu avec l'Allemagne.

On envisage dans ce but l'éventualité d'une séance plénière secrète.

Les représentants allemands arriveront à Versailles le 25 avril au soir. Il se pourrait que les entrevues ne commencent pas avant le 26 ou le 27.

Les Allemands auront le droit, comme nous

Les Allemands auront le droit, comme nous l'avons dit, d'envoyer un énissaire auprès de leur gouvernement pour lui faire porter le texte exact des conditions. Le voyage de Berlin à Versailles devant prendre, aller et retour, environ huit jours, il y a tout lieu de supposer que si l'on accorde un délai de huit jours aux Allemands avant l'échange des signatures, cette dernière formalité aura lieu avant le 15 mai.

Une lettre du président

Paris, 15 avril. — M. Franklin-Bouillon, pré-sident de la commission des affaires extérieures a adressé à M. Pichon, ministre des affaires étrangères, la lettre suivante:

» La commission a reçu votre lettre du 11 avril d'où il ressort que le gouvernement refuse de donner soit à la Chambre, soit aux commissions spéciales, la moindre explication sur les clauses des préliminaires de paix avant qu'ils ne soient présentés à l'ennemi.

» La commission a'estime pas qu'une discussion puisse s'engager entre elle et le gouvernession elle et le gouvernession

ment, le texte de la constitution semble justi fier votre interprétation, mais les précédents les déclarations formelles failes par les prési dents du conseil d'hier et par le president du conseil actuel, n'en condamnent pas moins

d'une manière absolue, la procédure employée aujourd'hui pour la première fois à l'égard du Parlement français.

engagements solennels pris au cours de la guerre par les gouvernements qui, dans la crise la plus grave d. notre histoire, n'ont pu pré-

la pins grave d. notre histoire, n'ont pu préparer la victoire qu'avec le concours constant des représentants du pays. Ils sont inscrits notamment dans les rapports de notre collègue. M. Thomson, à la commission de révision des lois constitutionnelles en date des 14 juin 1917 et 10 février 1919, il me suffit de vous rappeler cette phrase prononcée par le président du conseil à la séance du 15 janvier 1919:

« C'est une grande vue (la paix) difficile à réaliser, mais qui ne sera pas réalisée si le

extérieures à M. Pichon

de la commission des affaires

« Monsieur le Ministre,

Paris, 15 avril. — Le conseil des quatre chefs de gouvernements a tenu aujourd'hui une courle séance. M. Lloyd George était remplacé par M. Balfour. Les Quatre ont réglé définitivement la question du Slesvig, conformément aux conclusions de la commission territoriale. Les Danois du Slesvig annexé auront à déci-der de leur avenir par voie de plébiscile. Ce referendum se fera en bloc dans le Slesvig cenral Les dispositions sont prises pour assurer 'impartialité de cette consultation.

Puis les Quatre ont dressé la liste des problèaux préliminaires de paix.

Comment on occuperait

la rive gauche du Rhin Paris, 16 avril. - Le comité des Quatre Paris, 16 avril. — Le comité des Quatre a décidé en principe, hier, que la rive gauche du Rhin serait occupée militairement pendant une durée de quinze années. Cette occupation serait confiée d'abord à l'ensemble des troupes interalliées, et ensuite aux forces franco-belges. Les contingents de l'Entente seraient progressivement retirés au fur et à mesure que l'Allemagne exécuterait les orligations financièrs qu'elle devra contracter. On prévoit trois étapes.

Les frais d'occupation

Paris, 15 avril. — Les cinq ministres des affaires étrangères : Etats-Unis, Grande-Bretagne, France, Italie et Japon, se sont réunis aujour-d'hui. Ils ont étudié la question de savoir à qui incombera des alliés ou des Allemands la charge des frais d'occupation de la rive gauche du Rhin. Finalement, ils ont convenu de renvoyer la question pour décision au Conseil des Quatre.

Les responsabilités Paris, 16 avril. - La question des respon-

Paris, 16 avril. — La question des responsabilités évolue. Au comité des Quatre, une proposition, qui ne rallie pas l'unanimité, tend à substituer les tribunaux militaires nationaux au tribunal international préconisé par la commission pour le jugement des crimes de droit commun.

On sait que la France et l'Angleterre réglament, comme une sanction nécessaire des cumes militaires de l'Allemagne, la mise en jugement de Guillaume II et de tous les fonctionnaires ou officiers allemands dont la culpabilité serait prouvée.

On a discuté longtemps en vain sur le caractère des responsabilités militaires. La commission chargée du travail préalable avait émis l'avis qu'on ne pouvait entâmer un pro-

émis l'avis qu'on ne pouvait entâmer un pro-cès sur les origines de la guerre, les débats risquant d'être interminables. En revanche, elle avait conclu que l'on pouvait accuser l'ex-kaiser de la violation de la Belgique, et gu'il fallait instituer un tribunal international pour juger toutes les infractions aux lois de la guerre. Les Quatre n'ont pas tenu compte des tra vaux de la commission: ils veulent faire le procès historique de l'impérialisme allemand, et faire juger chaque crime militaire par les tribunaux de la nation qui a eu à souffrir de ce crime. Il résulterait d'une telle procédure que l'Allemagne, au lieu d'avôir à se défendre devant l'humanité, aurait à plaider pressur uniquement control le Franchica.

plaider presque uniquement contre la France et la Belgique. Une fois de plus, les Américains manifestent leur désir d'écarter tous les obstacles à leur réconciliation particulière avec nos ennemis. Les parlementaires et maires italiens affirment les revendications

de l'Italie Rome, 16 avril. — Quatre cents députés et sénateurs se sont réunis à Montecitorio, sous la présidence du comte Greppi, doyen cente-Après que divers orateurs eurent affirmé d nouveau la légitimité des revendications de l'Italie, l'assemblée aprouva à l'ananimité le télégramme envoyé à M. Orlando, et dans le-quel il est dit, notamment:

« Augun gouvernement, augun Parlement ne pourrait accepter une paix qui méconnaîtrait la volonté clairement affirmée des villes essen-tiellement italiennes, blesserait les sentiments et léserait les intérêts du peuple italien en contestant la légitimité de ses revendications territoriales, économiques et financières.

EN RUSSIE

Sébastopol menacé

par les Bolcheviks

Paris, 16 avril. — Le gouvernement des Soviets annonce que ses troupes ont occupé

Yalta se trouve sur la côte méridionale de la Crimée, à l'est de Sébastopol, Simféropol étant, d'autre part, aux mains des bolcheviks, Sébastopol peut être attaqué de deux côtés.

Les Roumains en retraite

Londres, 16 avril. — Un communiqué des Soviets, en date du 12, déclare qu'après des combats acharnés entre les troupes des Soviets

et les troupes roumaines, les Roumains on commencé une retraite générale en Bessarabie

Paris, 16 avril. — Le commandant des divisions polonaises en France est parti par train spécial à destination de Mayence, pre-

mière étape. Il était accompagné de son état-major. Il va fixer son quartier général à Modlin, à 30 kilomètres de Varsovie, et

il attendra là les divisions polonaises que s'embarquent ce matin à La Villette.

EN BAVIÈRE

Les communistes

de nouveau maîtres de Munich

Ils proclament la grève générale

parti pour la Pologne

et arment le prolétariat

Le général Haller

"C'est une grande vue (la paix) difficile à réaliser, mais, qui ne sera pas realisée si le Parlement ne nous donne pas son plein concours. Je vous demande le concours de votre aide sous la forme suivante : Quand vous aurez des questions à nous adresser, faines les mei connaître, mettez-vous en rapport avec la délégation des plénipotentiaires et, si satisfaction ne vous est pas donnée, traitez ces questions à la tribune. Il nous reste un défense du confiit, il est de la plus élémentaire effort à accomplir, je viens vous proposer de l'accomplir ensemble ne présence d'une tâche plus de gouvernement lui-même qui prenaît l'initiative de constituer une commission pour associer le Parlement aux travaux de la paix; aujourd'hui, le gouvernement, en présence d'une tâche plus Ce que disent les Journaux

M. Marcel Hutin, de l'Echo de Paris, a recueilli les impressions d'une personnalité qu'il affirme bien placée et qui lui a dit: qu'il affirme bien placée et qui lui a dit:

Les négociations sont virtuellement terminées. Et vous avez le devoir de rendre un plein hommage à M. le président Wilson. Jamais l'entente n'a été plus étroite entre la France et les Etats-Unis, et cela grâce à l'esprit d'équité, à la haute loyauté du président des Etats-Unis. Oui, la France a pleinement satisfaction. Et l'on ne pouvait pas attendre moins de l'apôtre de la Société des nations, en dépit de toutes les rumeurs. Ce n'est pas seulement l'intégrité totale de la patrie qui est consacrée par l'accord réalisé ce jour: l'entente est désormais plus étroite, plus intime, plus cordiale qu'elle ne le fut jamais me, plus cordiale qu'elle ne le fut jamais entre les fils de la Révolution française et la grande république américaine.

Oui, le président Wilson a fait sienne la plénitude de nos revendications.

» Nous nous entendons aussi bien sur les uestions d'Asie que sur les questions eu-Sur le Rhin, les conditions du gouverne-ment français sont acceptées. L'accord est complet sur la durée d'occupation. Bref, on est d'accord sur tout. C'est fini. Nous som-mes arrivés au but.

» La journée du 15 avril doit être marquée d'un caillou blanc, et le regrette de ne pas être autorisé à fournir des préci-

SERA-CE UNE VICTOIRE «A LA PYRRHUS»?

Au cours de leurs délibérations, les Quatre », dans la question des réparations, ont fait deux parts : celle des dommages et pensions de la guerre, sur laquelle ils réclament un acompte, celle des frais de la guerre, dont ils ne réclament rien. Solution intolérable, dit le Matin. En effet :

Zurich, 16 avril. — A la suite d'une nouvelle insurrection, Munich est de nouveau entièrement aux mains des communistes.

Dimanche après-midi, après une importante manifestation des ouvriers et des soldats communistes, la gare, qui était occupée par un détachement de troupes de la défense républicaine, fut attaquée. Les assaillants ont fait usage de mitrailleuses, de fusils et de minenwerfer. La garnison, qui avait subi de lourdes pertes, a *La France, à laquelle l'invasion alle-mande a coûté, selon des évaluations qui paraissent modérées aux neutres eux-mê-mes, 316 milliards, recevrait dans l'hypo-thèse la plus heureuse, celle qu'on n'ose même pas envisager, 155 milliards de son ennemie, et aurait à prélever sur ses res-sources nationales 161 milliards. La garnison, qui avait subi de lourdes pertes, a été obligée de se rendre. Les communistes sont parvenus la même nuit à occuper le Q. G. des troupes de la défense républicaine ainsi que les monuments publics et les casernes, et conquisources nationales 161 milliards.

A ce premier rapprochement de chiffres, l'injustice éclate déjà. La France a été envahie. L'Allemagne est intacte. La France a aujourd'hui 35 millions d'ames; l'Allemagne, près du double. Il n'y aurait même pas dans ce compte égalité de charges entre le contribuable français et le contribuable allemand. Hélas! ce triste calcul est encore beaucoup trop optimiste. Nous comrent ainsi la domination sur Munich.
Puis la grève générale a été proclamée. On distribue des armes au prolétariat. La garde rouge comprend 10,000 hommes obéissant à une core beaucoup trop optimiste. Nous sommes loin d'avoir obtenu pour nous, du consentement de nos alliés, 155 milliards, puisque les Quatre ne proposent aujourd'hui à l'ensemble des nations de l'Entente que 125 ceci n'a pas empêché le pillage de la gare. Les dégâts y sont considérables. On compte jusqu'à présent cinquante morts et soixante blessés.

milliards. Chaque contribuable allemand auratt a payer pour la guerre que l'Allemagne a voulue, pour la guerre où l'Allemagne a été vaincue, moins que le Français et l'Anglais, innocents et vainqueurs.

> Ce serait vraiment là pour nous la « vic- » toire à la Pyrrhus » dont parlait un jour M. Clemenceau. »

MENACE SOCIALISTE

Le parti socialiste vient de publier son programme électoral. Il est un point essentiel de ce programme qu'il faut sans plus tarder, estime M. Ch. Chaumet (l'Avenir), mettre en lumière, car il oblige tous les bons citoyens, tous les vrais démocrates à à n'accepter avec eux aucune alliance, aucune compromission. Ce point, c'est celui-ci

«Les socialistes unifiés nous déclarent avec une audacieuse franchise que si la révolution ne se peut faire « par transmis-» sion de pouvoirs légale sous la pression » du suffrage universel », elle se fera « par » un mouvement de force du prolétariat or-» ganisé ».

» L'avertissement est clair et précis : « Le prolétariat ne peut renoncer pour la con-quête du pouvoir politique à aucun moyen de lutte, et la forme de sa révolution dé-pendra finalement des circonstances, no-tamment de la nature des résistances qui seront opposées à son effort d'affranchis-sement. » Ainsi, vous comprenez ? Si la revolutio

* Ainsi, vous comprenez? Si la révolution est violente, sanglante, si une guerre civile meurtrière est déchaînée, ce ne sera point la faute des débonnaires socialistes, mais des bourgeois assez mal avisés pour tenir à leur propriété. « La bourse ou la vie? » Si vous m'aviez remis spontanément votre bourse, vous m'auriez épargné de vous enlever par surcroît votre existence, qui m'était chère!

tait chère i

Puis, lorsque, de gré ou de force, la révolution sera accomplie, on nous prévient que nous aurons à subir une période de dictature, oh ! de « dictature impersonnelle » du prolétariat s'exerçant au nom et dans » l'intérêt de l'humanité tout entière », quelque chose, en somme, comme cette séduisante dictature bolcheviste de Lemine et de Trotzky qui après avair mis la Russie à feu et à sang, la maintient dans un odieux régime de misère universelle.

Eh bien! non! nous ne permettons pas qu'on nous impose par la violence une dictature, fût-ce celle du prolétariat: Qu'elle vienne d'en haut, qu'elle vienne d'en bas,

Elle est la tyrannie, et je ne l'aime pas. • Un coup d'Etat socialiste serait aussi criminel qu'un coup d'Etat césarien. Les républicains unis sauront l'empêcher et met-tre, si on les y contraint, la force au servi-ce du droit démocratique et de la loi. »

LANDRU "BARBE-BLEUE

Deux nouvelles disparitions

Paris, 16 avril. — L'affaire mystérieuse de Laudru Barbe-Bleue se corse chaque jour, Les recherches effectuées hier par la première brigade mobile de la Sûreté générale ont fait découvrir la disparition, dans des conditions identiques des conditions identiques à celles déjà si-gnalées, d'une quatrième personne ayant vécu avec Laudru, et du fils de cette dame, un jeune homme de dix-huit ans. Voici comment la police a été mise sur cette nou-velle piste:

Velle piste:

Une dame Friedmann, demeurant à Arcueil-Cachan, près de Paris, ayant vu hier le portrait de Laudru dans les journaux, alla aussitôt déclarer à la brigade mobile que c'était là le portrait d'un certain Raymond Diard, fiance à sa sœur, veuve Cuchet, née Jeanne Jamart, née en 1875, avec qui îl avait vécu à Vernouillet. Le chef de la brigade se transporta aussitôt à Vernouillet, où il apprit ceci :

Au printemps de 1915, Laudru, sous le poin complexe et plus difficile encore, se refuse à toute collaboration avec les représentants du pays, dans un moment où son devoir était de faire appel à toutes les forces de la nation.

**L'avenir montrera, nous avons trop de raisons de le craindre, qu'une grave atteinte a été portée par là aux intérêts supérieurs de la France.

**Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

où il apprit ceci:

Au printemps de 1915, Laudru, sous le nom de Cuchet, se présenta dans une agence de locations de Vernouillet, cherchant une villa pour la saison. Son choix se fixa sur la villa «The Lodge», 47, rue de Mantes. Le pseudo Cuchet déclara qu'il voulait consulter «sa fémme». Quelques jours plus tard, tous deux revinrent ensemble. La villa pint a Mme Cuchet, qui l'arrêta au prix de 1,000 francs, par an. Le prétendu Cuchet et «sa fémme» arrivèrent quelques jours après, accompagnés du fils de Mme Cuchet, Charles, un jeune homme de quinze à seize ans, et des voitures de déménagement apportèrent un très beau mobilier et une quantité de linge fin. On vit peu Mme Cuchet et son fils, sauf lors de quelques sorties à bicyclètic ou en auto. Au bout de trois mois on ne vit plus ces deux personnes. lettre qu'on vient de lire et dont son président, M. Franklin-Bouillon, avait soumis le texte à son approbation. Des réserves ont été Iormulées par différents membres de la commission, notamment par M. Thomson, qui s'est montré hostile à une manifestation à laquelle, à tort ou à raison, on pourrait attribuer un caractère politique. D'autre part, il y a lieu de remarquer que la décision de la commission a été prise par 9 voix contre 5, alors que le nombre des commissaires s'élève à 44. « Ma femme est partie en Angleterre pour le compte d'une matson de modes de Paris, dit Cuchet. — Ma femme s'est rendue au Guatemala, où nous avons des intérêts, ditil à d'autres, et Charles s'est engagé dans l'armée anglaise. »

l'armée anglaise. »

En juillet 1915, c'est-a-dire après la disparition de Mme Cuchet et de son fils, des habitants signalèrent au garde champètre que toutes les nuits une fumée épaisse et des étincelles sortaient des cheminées de « The Lodge ». On en concluait que le locataire devait être quelque espion allemand, qui, se sentant devenu suspect, brûlait tous ses papiers compromettants. Comme, les nuits suivantes, en plein été, la cheminée brûlait toujours, le garde champètre se présenta à la villa, mais il fut, dit-il, vertement évincé par une femme qu'il ne connaissait pas.

Mme Cuchet une fois partie, les voisins, de Landru virent plusieurs femmes défiler à « The Lodge ». Elles restaient quelques jours et s'en allaient. Deux seulement firent un séjour plus prolongé. L'une était âgée d'environ quarante-cinq ans, haute en couleur, forte en chair; l'autre, du même âge, était moins corpulente; mais toutes deux avaient la même allure de petites bourgéoisses.

Landru «travaillait» toujours dans le mê-me milieu social. La location près d'expi-rer, Landru enleva les meubles garnissant la villa. Le déménagement fut opéré par une camionnette.

milliards;

• Qu'en effet, aux 5 milliards du budget de 1914 il faudra ajouter environ 5 milliards pour le sérvice des pensions aux veuves, aux mutilés et aux victimes civils de la guerre;

• Que le service des divers emprunts contractés pour les besoins de la Défense nationale n'exigera pas moins de 9 milliards;

• Que, pour la réparation des dommages causés dans les régions envahies et sans tenir compte des restitutions en nature à exiger de l'ennemi et du remboursement des pons de réquisition et des contributions de guerre, il sera nécessaire de contracter un ou plusieurs emprunts et qu'il n'est pas excessif de chiffrer à 3 milliards les charges annuelles de ces emprunts; pose. Dans toutes les opérations de Landru on voit intervenir une camionnette au mo-ment opportun. La suite de l'affaire dira s'il est exagéré de supposer que Landru, assassin, disposa de ce moyen pour transporter les corps de ses victimes loin des lieux du crime. On peut aussi supposer que le criminel faisait disparaître les corps sur place annuelles de ces emprunts;

» Que d'autres dépenses sont d'ailleurs a prévoir à brève échéance, qu'il sera indispensable d'inscrire le plus tôt possible au budget une somme de 1 milliard au miniumum

Le beau-frère de la disparue, M. Fried-mann, a déclaré : pour le developpement de l'outillage national;

• Qu'il y aura lieu, avant peu, d'ouvrir des crédits pour dépenses diverses qu'on peut évaluer à 1 milliard;

Considérant : que les ressources actuelles n'atteignent pas 9 milliards; que l'écart entre les recettes et les dépenses ressort ainsi dès maintenant à près de 14 milliards,

» Estime qu'elle a le devoir impérieux, au moment où vont aboutir les négociations de paix, d'appeler de nouveau et instamment l'attention du gouvernement sur cette situation grave et considère que, sous peine de faire supporter au pays qui a remporté la victoire et qui à lutté pendant plus de quatre années pour la défense du droit et de la liberté de tous les peuples, des charges qui incombent aux auteurs responsables du conflit, il est de la plus élémentaire justice de réclamer à l'ennemi le remboursement intégral de tous les dommages et charges de la guerre avec priorité pour la répara-« Au début d'août 1914, je suis allé à Ver-nouillet, chez Mme Cuchet. Elle me raconta son désir de se marier avec M. Diard, très son desir de se marier avec M. Diard, très galant homme, qui n'avait pour elle que prévenances. M. Diard — c'est ainsi que Landru avait dit s'appeler à ma belle-sœur — n'était pas là. Avec le consentement de ma belle-sœur, j'ouvris une malle, et précisément je trouvai toute une correspondance au nom de Landru et plusieurs livrêts miliau nom de Landru et plusieurs livrets militaires en blanc, et un au nom de Landru indiquant que celui-ci était marié et avait plusieurs enfants. On trouva encore un paquet de lettres que Diard-Landru s'était fail adresser poste restante, et qui lui avaient été envoyées par des femmes à la suite d'annonces matrimoniales insérées dans un journal de Paris. Ma belle-sœur nous déclara qu'elle était décidée à ne plus jamais revoir celui qui l'avait si indignement trompée. Depuis, nous ne l'avons plus revue, pas plus, d'ailleurs, que son fils; en vain avons-nous tâché de savoir ce que tous deux étaient devenus.

avons-nous taché de savoir ce que tous deux étaient devenus.

Les époux Friedmann estiment que Mme-Cuchet devait, lorsqu'elle a fait la connaissance de Laz dru, avoir environ 100,000 de meubles, bijoux et valeurs diverses.

Au cours de ses investigations, la première brigade mobile a appris qu'un déménageur à Maisons-Laffitte avait transporté, le 6 août 1915, le mobilier du prétendu Cuchet, de Vernouillet au 2 bis, rue du Château, à Neuilly-sur-Seine, où se trouve un grand garage pour autos et un garde-meubles. La Landru avait loué pour trois semaines un box au nom de Cuchet. Quelques joure après, il revint avec un auto-camion et enleva la plus grande partie du mobilier et du linge. Le lendemain, un agent du commissariat de Neuilly se présentait au garage, croyant que M. Cuchet y habitait. Il voulait vérifier son adresse au sujet d'une infraction à la police des chemins de fer, que le prétendu Cuchet avait encourue. Ayant appris que Cuchet avait donné une fausse adresse, l'agent pria le propriétaire du garage de l'inviter à passer au commissariat avant de lui laisser emporter le reste du mobilier. Lorsque le prétendu Cuchet revint avec son auto-camion, on lui fit la commission. Laudru-Cuchet blèmit. 'J'y vais dit il, et, remontant avec son fils dans l'auto, il fila. Depuis, on ne le revit plus.

Une perquisition était opérée hier soir au garage. On n'y a plus trouvé que quelques meubles, un peu de linge, et, au contraire, quantité de lettres, de photos et d'albums ayant appartenu à Mme Cuchet et à son fils.

LE CASIER JUDICIAIRE DE LAUDRU Paris, 15 avril. — Les recherches de la brigade mobile ont établi que Laudru a déja subi huit condamnations pour escroqueries et abus de confiance. La dernière remonte au 20 août 1914. Laudru fut condamné par défaut à quaire ans de prison et 1,000 francs d'amende. Ces condamnations antérieures entraînaient la rélégation.

Un père tue sa fille dont il était l'amant

Lyon, 15 avril. — Un drame sanglant s'est déroulé la nuit dernière, à Aix-les-Bains. Un habitant de Saint-Martin-d'Uriage, M. Odru, âgé de quarante-quatre ans, était descendu avec sa fille, âgée de dix-neuf ans, jeune fille d'une grande beauté, à l'hôtei de la Cloche. Tous deux passèrent la nuit dans la même chambre. Ce matin, plusieurs détonations mirent en émoi le personnel de l'hôtel. Lorsqu'on pénétra dans la chambre de M. Odru, on se trouva en présence de deux cadavres. M. Odru avait tué sa fille d'un coup de revolver à la nuque et s'était fait sauter la cervelle.

Une enquête rapide a permis d'établir Lyon, 15 avril. - Un drame sanglant s'est Une enquête rapide a permis d'établir que le père et la fille étaient amant et maitresse et que M. Odru, ayant découvert que sa fille avait un amant, l'amena à Aix-les-Bains et la tua.

La carte d'alimentation Paris, 15 avril. - Les feuilles de coupons contenues dans la carte d'alimentation, seront renouvelées en province au milieu du mois de

FEUILLETON DE LA PETITE GIRONDE du 17 avril 1919

Grand roman cinématographique en 15 énisodes Par MM. Paul BERTHELOT et René PUJOL

> TREIZIEME EPISODE Entre la mort et l'aurore

CHAPITRE CIV La filature (Suite)

• Comme il ne nous connaissait pas, nous pouvions pas lui donner nos noms de ptême... Alors, pour éviter des «chichis» ajours regrettables, nous avons «coilfé» le nous avons pu le baillonner et le ficeler sans qu'il y ait du « grabuge ». Entre nous, le crois qu'il avait une frousse de tous les tiables.

» Alors, nous avons fait la lumière. Nous | Il eut vu avec intérêt le serrurier rejoindre | » M Pigott a paru très surpris de nous voir. Nous rensons toutefois que, sans sa-voir qui nous étions, il comprenait de la part de qui nous venions... Il s'est renversé sur son lit comme une femmelette, et nous ns immédiatement opéré... Celui qui ne sera pas satisfait, c'est l'hôelier. En dépit de nos précautions, nous avons un peu rougi ses draps et son ma-

Knight le Mage jeta une bourse pesante - Voici la somme promise.. Bob s'arrêta de manger pour faire dispa--Vous devriez bien ajouter quelque chocrite. Je crois que j'ai un peu taché mon peau pantalon...

Knight ne répondit pas tout de suite. Il se souvenait de sa conversation avec la Voix sur le Fil. Mais il avait un tel respect pour la force et le courage de Leroy qu'il Si vous voulez me suivre, il y a encore de l'argent à gagner. — Nous en sommes!... répondirent en chœur les deux assassins.

- Venez avec moi. Ils sortirent rapidement du bar du Chat L'employé du nettoiement récurait tou-jours la grille d'égont. Knight et ses gandes du corps s'éloignè-rent. Le Mage, pour une fois, eut le tort de ne pas revenir sur ses pas,

prirept les bandits en filature.
Knight marchait vite; la nuit s'avançait.
Ses compagnons avaient peine à le suivre.
Ils parvinrent en quelques minutes chez Duval, dont la maison n'était pas loin de là, et disparurent derrière les massifs du jarqin en la demande. Les policiers se concertèrent de nouveau. L'un resta. L'autre courut au bureau de po-Il téléphona à Cronin, qui dormait encore. Le chef de la Sûreté répondit qu'il arrivait aussitôt avec des forces imposantes. Knight le Mage allait durement expier son

> CHAPITRE CV La sommation

Le premier, Duval avait recouvré sa présence d'esprit. Le spectacle de Marion aveugle l'avait ému jusqu'aux larmes, puis il s'était ressaisi.

En somme, il y avait une bonne part d'autosuggestion dans le cas de la jeune fille.

Elle n'était pas physiologiquement aveugle. Ses organes de vision, ses yeux, sa rétine étaient intacts. Mais celui qui l'avait hypnotisée lui avait suggéré qu'elle n'y voyait plus. Et effectivement, elle n'y voyait plus. C'était, plus tragique, l'expérience que font tous les charlatans sur des sujets bénévoles choisis dans le public. Ils leur joignent les mains, les fixent durement, et leur disent avec une conviction parnent, et leur disent avec une conviction par-

- Vos mains sont liées... vous ne pouvez plus | ment... Nous l'appellerons si nous avons bel'égoutier, qui se désintéressa immédiatement de l'état de l'égout.

Les deux hommes eurent un bref colloque, et prirent les handite en flature.

Le savant se rassurait peu à peu. Il es saya de faire partager ses espoirs à Leroy, mais le journaliste était hors d'état de raimais le journaliste était hors d'état de rai-sonner. Il souffrait trop. Il ne savait plus que souffrir. Longtemps, Duval resta à regarder les deux jeunes gens enlacés. Il les trouvait beaux, faits l'un pour l'autre, dignes du

Avec une certaine mélancolie, il pensait que son amour exclusif des sciences, ses re-cherches aussi passionnantes qu'abstraites, l'avaient empêché de chercher une compa-

gne.

Maintenant, la gloire allait venir, îl le savait. Son appareil enregistreur de la pensée allait le rendre célèbre. Mais il serait seul. Et l'homme seul n'est jamais heureux lorsqu'il a passé le cap redoutable de la cinquantaine. C'est alors qu'il éprouve le besoin d'avoir une compagne. S'il a attendu jusque là pour la choisir, il est préférable qu'il se résigne à la solitude. Sinon, il se fait gruger et bafouer comme un enfant.

— Ne laissez pas cette pauvre fille sur ce - Ne laissez pas cette pauvre fille sur ce canapé, dit Duval à Leroy. Conduisez-la dans une chambre... elle se couchera.

- Merci, dit Leroy avec égarement. Le Voix m'a prévenu... Je redoute l'apparition

Elle était aveugle !... Il eut une vision de l'avenir. - Que voulez-vous redouter, maintenant? —Je ne sais pas... Je veux rester ici... près d'elle... Je la défendrai... Je... — André, gémit Marion, je ne veux pas bouger... Je veux rester dans vos bras... bouger... Je veux rester dans vos bras...

— Je ne vous quitterai pas, ma chérie...

Mais M. Duval peut regagner son apparte

Et sa maman caressait sa tête chère. Mais la voir elle n'avait jamais vu ses traits. Elle ne sa cherie...

La voir — Allez ches !...

manda-t-11.

- Non... il connaîtra toujours assez tot le malheur nouveau qui nous frappe... — Je n'insiste pas... Je ne vous dis pas à demain, mais à tout à l'heure, car le jour va paraître... A bientôt, et courage!... Leroy resta seul avec sa fiancée. Elle ne sanglotait plus, mais les larmes, intarissables, continuaient à couler sur ses joues. Ils ne se disaient rien. Qu'eussent-ils pu se dire? Elle était blottie contre lui, configure en le seule protetien guielle acceptant. flante en la seule protection qu'elle eut au monde, et elle pleurait...

Leroy aussi pleurait. Devant Duval, il avait essayé de faire bonne contenance, et après une courte crise de désespoir, il avait repris son masque impassible. Maintenant que nul ne pouvait le voir, il s'abandonnait à sa douleur.

Marion aveugle !... Le soleil ne luirait plus pour elle. Elle ne verrait jamais plus les fleurs dont elle res-pirerait le parfum. C'est en vain qu'il cher-cherait à lire sa pensée dans ses prunelles

Un bel enfant était devant lui, son en-fant, son fils, la chair de sa chair... L'enfant jouait avec un livre d'images aux

avait dit que ses cheveux avaient la con-leur des blés murs... soin de lui...

Le savant ne refusa pas.

Voulez-vous que j'éveille Léonard? de
Le téléphone, on le sait, avait roulé à terre. Par miracle, le récepteur ne s'était pas décroché. Marion resserra son étreinte - N'y allez pas!... N'y allez pas!...

> - Si... il faut que je sache... Ce n'est peut-être pas la Voix sur le Fil... C'était bien elle, toujours aussi grêle, aussi métallique. « Leroy, disait-elle, vous avez pu vous rendre compte de ma puissance... Je puis tuer Marion aussi facilement que je l'ai frappée de cécité... Toutefois, si vous re-noncez à vos recherches, je serai clément... Vous avez cinq minutes pour vous déci-der...

Leroy la calma de son mieux

Le jeune homme revint près de Marion. Elle ne le questionnait pas, mais il com-prenait qu'elle voulait savoir. Il n'eut pas la force de mentir, et lui ré-péta ce qu'avait dit la Voix. - Je renonce à tout, à tout!... dit-il en terminant. Je veux que la vue vous soit ren-

- Il ne faut pas raisonner ainsi, André, dit-elle. Ce qui arrive cette nuit prouve que l'Homme Noir a peur de vous... Je ne sais pourtant pas grand'chose...
Je crois seulement qu'il faut rechercher ce qui s'est passé il y a dix-sept ans dans l'entourage de Clarvan et de Dyler.
La voix de la jeune fille se raffermit: - Allez jusqu'au bout de vos recher- Mais ils vous tueront !... - Ils ne me tueront pas...

penserai à vous

Non, André... je guerlrai plus tard...

Jusqu'à ce que vous ayez termine votre en quête, je n'ai pas besoin d'y voir... Si mes. yeux sont morts, mon âme est bien vivante, et je ne m'ennuierai jamais puisque que je panserai à vous

Il l'embrassa tendrement. Elle reprit - Promettez-moi formellement de conti-nuer votre lutte contre les bandits... Je la sens, vous allez être vainqueur!... Il ouvrait la bouche pour répondre, lors-que la sonnerie retentit pour la seconde fois.

Les cinq minutes s'étaient écoulées. Fidèle à son engagement, la Voix sur le Fil s'informait de la détermination du jeu-- Eh bien !... Leroy... qu'avez-vous dé-

FIN DU TREIZHEME EPISODE

(A suivre.)

Ce feuilleton est le dernier du treizième épisode « Entre la mort et l'aurore », qui sera projeté dans tous les grands cinémas de la région à partir, du vendredi 18 avril e quatorzieme seance, où dovent defiler des noins appartenant ou avent appartenu au M. JACQUES DHUR

M. JACQUES DHUR

M. JACQUES DHUR

M. Jacques Dhur, qui fut rédacteur en chef du

Journal ». Il expose qu'il entra en relations

le 21 mai 1915 avec Desouches à un déjeuner

par l'intermédiaire de M. Mareaux Delavigne,

chroniqueur judiciaire du « Journal ». Desou
ches demanda à Duhr de participer à la créa
tion d'un journal pour lequel il disait avoir le

concours de cette première rencontre que Jacques

Dhur développa devant Desouches ce qu'il ap

pelle sa « conception économique et sa politi
que de guerre ». «Guillaume Desouches ap
prouva, dit-il, toutes mes conceptions économi
ques.» président : Mais ce programme compor

tait-il l'union avec l'Angleterre?

B.: Oui, sauf contre les «écumeurs de guerre», qui se trouvent aussi bien en Angleterre qu'en Amérique.

Le président demande alors des éclatrosse-Le président demande alors des éclareissements au témoin en luiprésentant les bases de l'entente conclue entre Desouches et Dhur dans le brouillon d'une lettre où Dhur écrivait qu'il pouveit créer un grand quotidien dont la politique économique à l'égard de l'Angleterre et de l'Amérique serail préconisse par Desouches et où il prétendait être à même d'obtenir pour cette entreprise le haut appui de M. Poincaré et de M. Viviani.

Contrairement aux affirmations de Desou-

strairement aux affirmations de Desou-Contrairement aux affirmations de Desouches qui prétend que cette lettre a été écrite spontanément, Jacques Dhur affirme qu'il ne l'écrivit que sur un brouillon que lui remit Desouches. Ce point est important parce que Desouches s'est servi de cette lettre pour recueil-lir les fonds nécessaires à sa combinaison. «Je déplore aujourd'hui, observe M. Jacques Dhur, l'avant dernière phrase relative aux appuis que je comptais obtenir. C'est une phrase triviale, mais elle rendait bien ma pensée, car i'estime mais elle rendait bien ma pensée, car j'estime que mes campagnes antérieures me donnaient le droit de compter sur ces concours. » Le capitaine Mornet: Je ne comprends pas non plus comment vous pouvez dire que la phrase relative « à la politique économique à l'égapd de l'Angleterre et de l'Amérique » s'ap-plique exclusivement aux profiteurs de ces

plique exclusivement aux profiteurs de ces pays.

Le témoin: Encore une fois, je regrette d'avoir écrit ce texte: c'est une aberration, mais je ne pouvais me douter de l'usage qu'on en fernit. (Mouvements divers). Et dès que je l'appris, je m'éloignais.

M. Jacques Dhur déclare qu'il conçut des soupçons en juillet 1915 quant à l'origine des fonds avec lesquels Lenoir et Desouches voulaient acquérir le « Journal ».

Desouches, questionné pur le président, maintient ses dires de l'instruction.

Me de Moro-Giafferi souligne les différents désaccords qui existent entre les déclarations de M. Jacques Dhur et celles de Desouches. INCIDENTS

Le défenseur de Charles Humbert faisant allusion aux déclarations de M. Jacques Dhur à ll'instruction et disant : « Je préfère examiner cette déposition devant le témoin qui peut la discuter, je dirai volontiers qu'il peut se dé-

M. Jacques Dhur s'avance le poing tendu vers le banc de la défense et avec véhémence : «La défense » des témoins! Qu'est-ce dire? l'ai la conscience tranquille, moi! Je ne suis pas Charles Humbert! l'ai pu me tromper en déposant, car je ne pratique pas l'art des petits papiers... Je n'ai pas besoin de me défendre. Maître de Moro. J'ai la conscience nette! Ah l ca! qu'est-ce que cette tactique aussi habile qu'audacieuse qui consiste à jeter la suspicion sur les témoins? Me de Moro - Giafferi : Je ne jette pas la suscion, je discute avec loyauté...
M. Jacques Dhur: Ah! oui, parlons-en de la blle loyauté de Charles Humbert! Nous la con-

maissons!

M° de Moro Giafferi pose alors cette question à M. Jacques Dhur: Vous dites que le Président de la Républinque n'a rien à vous reuser Qu'est-ce à dire? Si ce n'est pas vrai, il y a la le « crédit imaginaire » puni par le Code. »

M. Jacques Dhur ne se laisse pas démonter.

U france violemment la barre et se fâche tout rouge: « N'agrandissez pas l'incident l'crie-t-il. Wous brandissez un pavé qui va retomber sur votre client. Cette lettre en effet, je l'ai remise de 2 août à votre client. Il n'a pas ouvert les yeux, il a seulement ouvert... les mains pour toucher les millions! (Mouvement.)

M. Jacques Dhur déclare qu'il prévint M. Humbert en termes significatifs: Je lui dis: Tu marcnes avec ces gens-là? Moi, je m'en méfie.» Je lui montrai alors la lettre que j'avais écrite à Desouches. Il la fit copier. Je quitai ensuite le « Journal », après une discussion violente où M. Humbert me reprocha d'avoir tirnité! capeir de cannule!

violente où M. Humbert me reprocha d'avoir itraité Lenoir de crapule.

M. Jacques Dhur dépose depuis deux heures. Il vient de dire négligemment : « Quelques mois iaprès mon départ du « Journal », M. Briand, président du conseil, me dit : « L'argent d'Humbert vient de la Deutsche Bank... »

M° de Moro Giafferi : Vous êtes sûr de cela?

R. : Je ne garantis pas les termes... Il a dû me dire : « C'est argent vient peut-être... » Je n'avais pas pris de notes en sortant. Je ne garde pas de petits papiers, encore une fois!

Me de Moro-Giafferi reprend la lecture d'une série de lettres adressées par Jacques Dhur ne de moro-Gianeri reprend la lecture d'u-pe série de lettres adressées par Jacques Dhur a Humbert, et desquelles il ressort que Dhur urrait été la véritable « cheville ouvrière, le pivot » de cette affaire de la vente du « Jour-nal ». Comment a-t-il pu consentir a jouer ce ole, s'il croyait à la réalité des manœuvres loches?

R.: Mais j'avais rompu avec Desouches, et l'avais aussi mis Humbert en garde contre ces manœuvres! LES PETITES ANNONCES Le président : Comment avez-vous été amené a saisir le garde des sceaux d'une dénoncia-tion contre Charles Humbert, à propos des R: C'est M. Lemaire, administrateur du ournal, qui m'apprit l'histoire des petites antonces, l'entrevue violente qui eut lieu à la commission des petites annonces aux affaires des des le le la commission des petites annonces aux affaires des des la commission des petites annonces aux affaires des des la commission des petites annonces aux affaires des la commission des petites annonces aux affaires des la commission des petites annonces aux affaires des la commission des petites des la commission des petites annonces aux affaires des la commission des petites de la commission des petites des la commission des petites de la commission des la commission des la commission des la commission de la comm

trangères entre Humbert et le colonel Gou-et. On m'avait signalé, avec différents faits l'appui, le danger de ces annonces. Le président : Qui, on? Me de Moro-Giafferi : Oui, qui on? Jacques Dhur (après une courte hésitation) :

M. Peycelon, ancien chef de cabinet de M. Briand, membre de la commission des petites annonces au ministère des affaires étrangères. D'où ma dénonciation.

Me de Moro-Giafferi : Mais il n'y a pas de commission des petites annonces au ministère en monte au ministère en monte de petites annonces au ministères des petites annonces au ministères des petites annonces au ministères de petites annonces au ministères des petites annonces au ministères des petites annonces au ministères des petites de la commission des petites annonces au ministère de la commission des petites annonces au ministère de la commission des petites annonces au ministère des affaires étrangè-Me de Moro-Giafferi: Mais il n'y a pas de commission des petites annonces au ministère des affaires étrangères! Je retiens seulement que c'est M. Peycelon qui aurait renseigné M. Dhur. Nous allons peut-être connaître les raisons de ce procès l'C'est un milieu où nous avons déjà vu M. Bénazet.

Le président: A quelle époque avez-vous été en Suisse?

R.: Le dimanche 11 mai 1915. J'étals en même temps que le sénafeur Herriot en Suisse.

même temps que le sénateur Herriot en Suisse, à Morge, J'en revins également en même temps que M. Herriot, J'avais entendu dans une taverne, à Zurich, des propos sur les petites annonces, qui servaient, comme je le compris, à la correspondance d'espionnage. De retour à Paris, je fis part au deuxième bureau du ministère de la guerre de ce que j'avais surpris en Suisse. pris en Suisse. Le témoin ajoute aux faits qu'il vient de citer l'arrestation pour espionnage d'un officier italien, dans le ball du « Journal », où il ve-nait de remettre le texte de petites annonces qui lui servaient à correspondre avec les agents

Me de Moro-Giafferi : Mais c'était sous la direction Letellier. Et le défenseur d'Humbert s'élève avec in-Et le défenseur d'Humbert s'élève avec indignation contre « tous ces racontars » et contre le geste de l'homme qui n'a pas hésité à en faire état pour rédiger une dénonciation.

Le capitaine Mornet : Mais ce n'est pas pour cela qu'Humbert a été arrêté!

Me de Moro-Giafferi : La raison pour laquelle Humbert a été arrêté est que à ce moment le général Roques n'avait pas encore opposé un démenti formel aux accusations du colonel Goubet et de Jacques Dhur, à propos des petites annonces!

Reprenant cette dernière partie de la dépo-sition du témoin. Me de Moro-Giafferi s'efforce de montrer la fragilité de ses arguments, les mobiles personnels de ses campagnes contre Charles Humbert, et il s'écrie : « Et c'est sur des déclarations de ce genre qu'un homme comme Humbert est depuis quatorze mois en prison. » Le capitaine Mornet : Allons, Me de Moro-Giafferi, vous savez bien que seuls le rapporteur et le commissaire du gouvernement ont qualité pour faire procéder à une arrestation, et cette arrestation a été faite selon les formes.

Me de Moro-Giafferi : Il ne fallait rien de moins que votre affirmation pour me le laisser croire.

LES VOYAGES EN SUISSE Après une suspension d'audience, M. Jacques Dhur est rappelé à la barre.
Me de Moro-Giafferi lit une circulaire du

Me de Moro-Giafferi lit une circulaire du directeur de l' « Eveil » à ses abonnés, dans laquelle Jacques Dhur se félicite d'avoir contribué à l'arrestation du « complice de Desouches, Charles Humbert ». Après quoi, Me de Moro-Giafferi fait poser au témoin une série de questions sur ses voyages en Suisse.

M. Jacques Dhur répond avec brusquerie : Ces voyages se placent entre le 9 et le 10 mai et le 25 du même mois.

Me de Moro-Giafferi : Mais vous étiez bien à Morge le 16 mai 1915?

M. Jacques Dhur : Oui.

Me de Moro-Giafferi : Et vous étiez à Berne le 15 mai. Or, par une singulière coïncidence, ce jour-là, Radowitz était à Berne! Et c'est cela qui m'intéresse, plutôt que votre campagne pour la vie chère!

M. Jacques Dhur : Oh! vous faites du Ponson du Terrail!

du Terrail!

Me de Moro-Giafferi : Pas même du Jacques
Dhur; je fais du Darru : c'est beaucoup plus
intéressant! Par un rapprochement de dates et d'heures, Me de Moro-Gafferi veut établir que Jacques Dhur se trouvait à Berne en même temps que Radowitz et que Lenoir et Desouches. Le capitaine Mornet : Mais où voulez-vous

en venir?

Me de Moro-Giafferi: Mais on a bien fait état de choses semblables contre Lenoir et Desouches! Et j'ai bien le droit de dire que si Humbert avait écrit ce qu'a écrit celui-ci (il désigne Jacques Dhur), ma tâche de défenseur serait singulièrement difficile. Le capitaine Mornet : Mais Lenoir et Desou-Le commissaire du gouvernement montre alors en quelques mots qu'il ne peut laisser établir de parallèle entre Dhur et Humbert. Dhur est l'auteur d'un texte où se trouvent des

suspect!

Me de Moro-Giafferi: Je vais vous répondre:
Cette affaire est une affaire politique...
Le président, interrompant: Posez une question si vous le voulez, mais pas de plaidoirie!
Me de Moro-Giafferi: J'ai le droit de plaider si M. Mornet prononce un réquisitoire. M. Mornet prononce un réquisitoire. Mais il n'y a pas eu de réquisitoire, objecte cident est clos. Me de Moro-Giafferi de mands encore au témoin s'il veut donner nom des commanditaires de l' « Eveil ».

vent par souscription et qu'il eut parmi ses commanditaires M. James Hennessy. Me de Moro-Giafferi: Et le docteur Gros! Ce même docteur que M. Bénazet a signalé; dans une déposition du 14 novembre 1917, comme un homme très renseigné dans les affaires du « Bonnet Rouge ». Cà me suffit. Retenez ce nom, Messieurs les Membres du conseil! DES COLLABORATEURS DU « JOURNAL » Le témoin suivant, M. Marriaux-Delavigne chroniqueur judiciaire du «Journal», servi d'intermédiaire à Desouches en le présentant

acques Dhur, qu'on disait l'ami intime de tervention a été purement amicale.

Le dernier témoin entendu, M. Alexis Lauze, rédacteur en chef du «Journal », confirme sur la plupart des points la version de Charles Humbert sur les conditions de la vente du

"Journal". M. Lauze sut par M. Mouthon que Lenoir avait tenu des propos tels que celui-ci: "Quand on a 30 millions, on ne va pas se faire casser la gueule sur le front!", prononcé d'au-tres parcles qui témoignaient des sentiments hostiles à l'Angleterre. Lenoir: M. Lauze ne me prête ces propos qu'à travers M. Mouthon! et je tiens à protes-ter contre leur inexactitude! L'audience est lavée.

La Chambre s'est déjugée

Par 255 voix contre 187 elle est revenue au principe majoritaire

Paris, 15 avril. — Après avoir inscrit à l'article premier le principe de la représentation proportionnelle, la Chambre, revenant aujourd'hui sur son vote, a adopté à l'article 11 l'amendement Boujandeau, qui rétablit le principe majoritaire.
Le président de la commission a exprimé en quelques mots l'indignation que lui causent des manœuvres aboutissant à de telles contradictions, et il a demandé aux partisans de la réforme électorale de poursuivre Le débat se continuera dès demain matin. l'est vraisemblable qu'une seconde lecture lu projet s'imposera pour rectifier dans un tens ou dans l'autre le texte définitif.

La séance

La Chambre reprend la discussion de la ré-forme électorale. En raison de l'impossibilité où se trouvait hier la Chambre de s'accorder sur le texte de l'article 10, déjà remanié une fois et relatif aux bulletins de vote, la commision a rapporté une nouveau texte. D'après ce ouveau texte, « la remise des bulletins et des irculaires aura lieu cinq jours francs au moins ant le vote». En outre, «dix jours francs ant le vote, l'administration mettra à la dis-sition des candidats un nombre de bulletins ostion des candidats un nombre de bulletins ouble de celui des électeurs inscrits. Les candats pourront les envoyer au domicile des ecteurs ou les déposer dans les salles de vote. Front déclarés nuls les bulletins autres que ux fournis par l'administration.

M. Simonet n'admet pas que les bulletins cient imprimés par l'administration.

On adopte le paragraphe relatif à la distribution des cartes et bulletins cinq jours francs ant le vote.

La Chambre commence alors la discussion e l'article 11, qui contient tout le système de . P., procédant à la répartition des sièges divant le régime du quotient électoral.

M. Bouffandeau, dans le dessein, dit-il, de ire voter la réforme par le Sénat, propose e rétablir cette disposition: « Tout candidat yant obtenu la majorité absolue est proclamé u. Si aucun candidat n'a obtenu la majorité capacité au si après la proclamation des capacités que si après la proclamation des capacités de la comme de la capacité tion proportionnaliste lorsqu'il n'y a pas de majorité absolue. La première partie de l'amendement Bouf-dandeau « tout candidat qui a obtenu la majo-rité absolue est proclamé élu », est adoptée, après pointage, par 255 voix contre 187. (Apaprès pointage, par 255 voix contre 187. (Applaudissements sur divers bancs).

Ce vote, qui annule le vote récent et important de la Chambre, provoque cette déclaration de M. Varenne, président de la commission :

La Chambre ne sera pas surprise d'entendre da commission déclarer qu'elle veut, même après ce vote, aller jusqu'au bout de sa tâche. Elle fera tous ses efforts pour déjouer des calculs, des effets de manœuvre. (Vifs applaudissements). Elle vous demande de continuer la discussion demain matin.

On décide néanmoins de poursuivre demain matin la suite de la réforme électorale. L'aprèsmidi, on discutera la journée de huit heures. Une interpellation sur les conditions

discussion demain matin.

de paix M. Lebey demande qu'on inscrive à l'ordre du jour sa demande d'interpellation au président du conseil sur les mesures qu'il compte prendre pour faire connaître au Parlement les práliminaires de paix. Mais le président ne peut mettre aux voix la fixation de la date en l'absence du ministre compétent en l'aspèce le président. sence du ministre compétent, en l'espèce le pré-

Le Parlement et la Paix

M. CLEMENCEAU ne parlera pas en comité secret

Paris, 15 avril. — M. André Lebey, dépu-té, a reçu de M. Clemenceau la lettre sui-vante : « Paris, le 14 avril.

" Paris, le 14 avril.

" Mon cher Député,

" l'apprends par les journaux que vous auriez l'intention de déposer, au début d'une prochaine séance, une demande de comité secret. Comme le règlement ne permet pas de discuter une pareille proposition dès que l'Assemblée en est saisie, je tiens à vous faire savoir que le gouvernement ne pourrait pas prendre la parole à la Chambre pour des déclarations qui ne seraient pas connues du pays tout entier. Il n'est aucun Francais qui ne parlage vos préoccupations. Français qui ne partage vos préoccupations, c'est la raison même pour laquelle dans les circonstances présentes tous ont droit aux mêmes communications.

» CLEMENCEAU. » Dès la réception de la lettre qui lui a été adressée par le président du conseil, M. André Lebey a fait savoir à la commission des affaires extérieures qu'en raison de l'attitude prise par M. Clemenceau, il renonçait à sa proposition de réunion de la Chambre en comité secret. Cependant, M. André Lebey, pour provoquer du gouvernement des explications qu'il juge indispensables, a pris l'initiative d'une demande d'interpellation « sur les moyens par lesquels le gouvernement entend faire connaître au Par-

La réforme judiciaire

Paris, 15 avril. - La discussion du projet e rétablir cette disposition: « Tout candidat yant obtenu la majorité absolue est proclamé bsolue, ou si après la proclamation des candidats élus il reste des sièges à pourvoir, il st procédé comme il suit. » (Le reste sans hangement). Pour supprimer les abus du scruin de ballottage. l'orateur admet une réparticharges de famille, elle propose de consolider la situation provisoire actuelle.

M. Millies-Lacroix, rapporteur général de la commission des finances; le ministre des finances et le garde des sceaux font appel à la sagesse et à la prudence du Sénat et lui demandent de s'en tenir au texte vote par la Chambre.

Néanmoins, le Sénat adopte, par 176 voix contre 45, le nouveau texte de la commission, qui porte à 11,000 francs (avec suppression des frais de secrétariat) le traitement des juges de paix de Paris, et, pour les autres catégories, majore de 500 francs le relèvement de 2,000 francs déjà voté par la Chambre. la Chambre.

On adopte également une addition de

M. Jenouvrier assimilant les chefs-lieux de
cour d'appel dont la population dépasse
70,000 habitants aux villes de 80,000 habitants. L'ensemble de l'article 15, ainsi modiffé est adopté tants. L'ensemble de l'article 15, ainsi modifié, est adopté.

Sur l'article 17 (conditions de nominations aux fonctions judiciaires), MM. Milan et Henry Chéron obtiennent que les notaires, les greffiers en chef des cours d'appel et tribunaux civils qui sont licenciés en droit et qui comptent dix ans d'exercice, pourront être nommés juges suppléants au même titre que les avocats et avoués.

MM. Ribot et de Selves font également adopter un amendement stipulant que les directeurs du ministère de la justice pourront être nommés à la cour de cassatien après cinq ans d'exercice de leurs fonctions à la chancellerie.

M. Simonet, le garde des sceaux et M. Monis avaient vainement essayé de faire réduire ce délai à trois ans.

On adopte encore sur le même article un amendement de M. Pérès permettant de nommer à la cour de cassation les avocats anciens bâtonniers comptant au moins vingt ans d'exercice de leur profession.

On adopte, sous la forme d'un article 20 bis, un texte de la commission s'inspirant d'un amendement Goirand, relatif aux indemnités pour charges de famille.

On repousse un amendement Ratier combattu par le gouvernement et la commission et qui tendait à n'accorder aux magistrats célibataires que les trois quarts des augmentations prévues par la loi.

Les derniers articles et l'ensemble de la Les derniers articles et l'ensemble de la loi sont adoptés après des discours de MM. Chéron, Milan et du garde des sceaux. La séance est levée.

En Russie

L'évacuation d'Odessa Salonique, 15 avril. - Le quartier général

grec publie le communiqué suivant sur les opérations en Russie méridionale : opérations en Russie méridionale:

Par décision du grand quartier général des armées alliées d'Orient, inspirée notamment par des considérations relatives au ravitaillement, la ville a été évacuée, sans aucune pression des bolchevistes.

Les troupes alliées et grecques qui se retirèrent d'Odessa ont formé un front définitif à inkermann et le long du Dniester.

Des habitants grecs d'Odessa, environ 8,000, se sont embarqués à bord de bateaux à destination de la Grèce. Les autres y sont restés spontanément. N. B. — Ces nouvelles indiquent que toute la Crimée, sauf la poin e méridionale avec Sébastopol est tombée entre les mains des bolcheviks.

En Espagne

Le nouveau cabinet espagnol Madrid, 15 avril. — Le nouveau ministère présidé par M. Maura, est ainsi constitué : Affaires étrangères : M. Gonzalez Hontaria. Justice : vicomte Natamala. Intérieur : M. Goigoechea. Finances : M. La Cierva.

50 millions de litres de vin reviennent dans le commerce

Instruction publique: M. Silio.

Paris, 15 avril. - Les besoins en vins des armées ayant dimínué, la réquisition qui était exercée sur le tiers de la récolte dans les département du Midi sera réduite au quart. Cinq cent mille hectos de vin seront ainsi rendus au commerce pour la consommation civile sommation civile.

BORDEAUX

17 AVRIL 1918

Secondées par des contingents trançais, les troupes britanniques battent l'ennemi à Wytschaete et rétablissent leur front. En Angleterre, lord Milner est nommé ministre de la guerre, en remplacement de lord Derby, envoyé comme ambassadeur à Paris.

La loi sur les effectifs est votée en An-Démission du cabinet hongrois. Exécution de Bolo.

Le train Bordeaux-Milan Le premier train Bordeaux-Milan a quitte

Le convoi comprenait une voiture des wa-gons-lits, un sleeping-car, deux wagons de tre classe et un wagon de 2e classe Bordeaux-Lyon. Cinquante-cinq voyageurs ont inauguré cette nouvelle ligne, appelée à rendre les plu

L'exportation des produits résineux La Chambre syndicale du commerce et de l'industrie des produits résineux à Bordeaux nous informe qu'elle avait prié MM. les Parle-mentaires de la région forestière de la Gironde tet des Landes d'appuyer les démarches qu'elle t faites auprès de M. le Président du conseil et de MM. les Ministres de la reconstitution ndustrielle, du commerce, des finances, de l'agriculture et du travail, pour demander de rétablir la libre exportation des produits ré-ineux. plusieurs parlementaires l'informant que le décret prohibant l'exportation des produits ré-sineux avait été rapporté.

Cercle National Troisième causerie-conversation On nous prie de rappeler que la troisième userie-conversation du Cercle National au-a lieu le jeudi 17 avril, à dix-huit heures rès précises, dans les salons du Cercle, 14, ours de l'Intendance. Elle sera faite par M. Vayssière, président

Les membres du Cercle pourront amener eurs amis. Les dames seront les bienvenues. Mairie de Bordeaux Les bureaux de la mairie seront fermés l'après-midi du jeudi 17 courant et le ven-dredi 18 jusqu'à deux heures. Par excepiton, les bureaux de l'état civil et des retraites ouvrières seront ouverts. comme le dimanche, vendredi matin, de neuf heures à midi.

Pour le service des Pompes funèbres, les intéressés pourront s'adresser à la direction, rue de Belfort, 11 et 13 (téléphone 3.99).

Toujours digne de sa vogue, « NOVELTY », 4, rue Sainte-Catherine, offre à sa clientèle le plus joli choix de maroquinerie de haut goût et de délicieux bijoux, petite orfévre-rie, fantaisies, nouveautés.

Ravitaillement civil

Jeudi 17 courant, la municipalité fera vendre des œufs mirés, des carottes et des topinam-bours sur les marchés ci-après : Grand-Marché, Capucins, Grands-Hommes, marché de Lerme, marché des Chartrons, mar-ché Saint-Martial et marché Amédèe-Larrieu. En outre, il sera mis en vente, sur les mêmes marchés, des morues entières de première qua-lité aux prix suivants: Petits poissons, pesant 500 grammes environ, 3 fr. 30 le kilo; moyens poissons, pesant 1 kilo environ, 3 fr. 60 le kilo;

Tamponnée par une automobile Au moment où Mlle Barly, 20, rue des Truffières, traversait la rue Vital-Carles, devant le numéro 11, une automobile alliée la tamponna. Assez grièvement blessée, Mlle Barty a été transportée par l'auteur de l'accident à son domicile, puis à l'hôpital américain de Talence

MÉTIERS A GRUMES FIXES ET TRANSPORTABLES SCIES A RUBAN

SCIES CIRCULAIRES

HUILES et SAVONS. Représentants dem., fortes remises. A. Machy, Salon (B.-R.)

Pour créer affaires CHEZ SOI pr correspondance CHEZ SOI Ecrire G. GABRIEL, à Evreux.

de RIO · TINTO, à MARSEILLE.

REPRÉSENTANTS sérieux sont

demandés par importe maison d'huiles et savons. Commissions tr. avantageuses. Ec. Louis HER-MITE et Co. à Salon-en-Provence.

ANGLETERRE · Mansfield collège de

eunes filles, 47, Cromwel Ros Brighton. Pensionnat de 1er e Ire. Excel. référ. Mrs Poole, ectrice sons Pr.

rectrice, sera Bordeaux, 71, la Rousselle, du 9avrilau1er

10 FRANCS par jour offerts tous, travail faelle, sans quit emploi. Ecr. A. Fischer, 14, ru. Baudet, a Saint-Denis (Seine)

TACHETE TOUT: meubles, vestiaires, bicyclettes, fusils, linge, etc. MASSEZ, 26, r. Roquelaure.

GUETS CONTROLES Guerison controlée).

ROUGE VIN EXTRA. BLANC 135' VINICOLE NOUVELLE 160' Phom 27, rue Peyronnet Phom 27, rue Peyronnet Phom Sulfate DE Cuivre, acheteur 100 balles demand.

mais il put néanmoins rejoindre ses cama-rades et s'enfuir avec eux. M. Barrère, commissaire de police du douzième arrondissement, a ouvert une en-

PETITE CHRONIOUE

A QUI L'EPAVE? — Un bateau marqué DD 294, qui paraît avoir contenu des réservoirs d'huile, a été recueilli à quatre milles au nord-ouest de Calais par le steamer « Channel-Queen », et a été remorqué dans le port de Ramsgate le 20 février dernier. Le propriétaire de cette épave est prié de vouloir bien donner son nom au bureau de l'inscription maritime à Bordeaux.

CHRONIQUE DU PALAIS

Cour d'assises de la Gironde Présidence de M le conseiller GILLET

Le revolver du déserteur A l'audience de l'après-midi, comparais-A l'audience de l'après-midi, comparais-sent : Maurice Permanne, vingt-six ans, élec-l'cicien, et Jean-Baptiste Capdeville, âgé de trente-trois ans, manœuvre, domiciliés l'un et l'autre à Arcachon. Le premier est accusé de vol qualifié et de tentative de meurtre; le second est accusé de vol cualifié. Le 27 novembre 1918, M. Rousseau, négo-ciant à Arcachon, constata que des malfai-teurs avaient pénétré la nuit précèdente dans ses bureaux et volé une certaine som-me d'argent, une machine à écrire et des outils.

outils.

La police recherchait vainement les auteurs de ce cambriolage lorque, le 12 janvier 1919, il fut procédé à l'arrestation de Permanne dans les circonstances suivantes:

Vers dix heures du soir, l'interprète militaire tunisien Maoui-Ben-Mohamed sortait du débit Lafourcade, à Arcachon, et allait entrer chez une jeune femme, Mme Hervé, quand des coups de revolvers furent tirés sur lui sans l'atteindre.

L'interprète s'engouffra vite dans le logement de Mme Hervé, appuyant fortement sur la porte, que cherchait à ouvrir son agresseur qui l'avait poursuivi, Il réussit à tenir cette porte fermée, mais bientôt deux nouveaux coups de revolvers furent tirés et une balle, traversant la boiserie, blessa Maoui au cou. Maoui au cou. C'était Permanne qui avait tiré tous ces coups de revolver. Il fut arrêté peu après et une perquisition opérée à son domicile ame-na la découverte d'une partie des outils vo-

lés chez M. Rousseau.

Permanne fut dès lors contraint d'avouer qu'il avait commis le vol chez M. Rousseau, ajoutant qu'il avait agi sur les indications et avec l'assistance de Capdeville, ancien emavet l'assistance de Capdeville, ancien employé de la maison.

Capdeville, arrèté à son tour, reconnut avoir été le complice du vol, ajoutant qu'il n'en avait retiré aucun profit, car Permanne avait conservé même la totalité de l'argent dérobé, une vingtaine de francs.

En ce qui concerne la tentative de meurite Permanne avaits qu'il était inve le carrenne de conserve de la conserve de conserve de la carrenne de la carr tre, Permanne explique qu'il était ivre le soir du 12 janvier; or, comme sa maîtresse lui avait déclaré que Maoui l'avait frappée quel-ques jours auparavant et lui avait demandé de la venger, il avait «vu rouge» en rencontrant l'interprète tunisien. C'est pourquoi, obéissant en outre à l'empire de l'alcool, il n'avait pas hésité à faire usage d'un revolver d'ordonnance, qu'un militaire en permission lui avait récemment donné. Il affirme avoir jeté cette arme dans le bassin. Permanne est déserteur; les renseignements de police le représentent comme un souleneur violent et dangereux. Capdeville a un casier judiciaire assez chargé. re, Permanne explique qu'il était ivre le soi

Requiert M. l'avocat général Dorosse. Me Chaullac plaide pour Permanne; Me Odin présente de façon remarquable la défense le Capdeville. Le jury rend un verdict affirmatif avec admission de circonstances atténuantes.
En conséquence, la Cour condamne:
Maurice Permanne à cinq ans de réclusion; Jean-Baptiste Capdeville à deux ans d'emprisonnement.

COUR D'APPEL (4° CHAMBRE) Présidence de M. DAVID, président

UN ACQUITTEMENT Le 6 levrier dernier, le tribunal correctionnel de Bordeaux condamnait à quatre années d'emprisonnement le manœuvre Jean Bézemont, trente-neuf ans, domicilié rue Anteine-Dupuch. On l'accusait d'avoir aidé à deux de ses co-locataires à déterrer une somme de 32,000 francs, que M. Terrières, marchand de charbon, rue Flornoy, avait enfouie dans le sol de sa cave, et d'avoir reçu une partie de cet argent.

Sur appel du condamné, la 4e chambre de evrier dernier, le tribunal correction Sur appel du condamné, la 4e chambre de la Cour a, sur nouveaux témoignages, dé-claré Bézemont non-coupable et prononcé

BABY TRICAL Aliment Idéal des Enfants

Societé anonyme (fondée : 1888)

Entreprise privée, assujettle au contrôle de l'Etat Capital social: 5 millions. Réserves : 57 millions Capitaux payés : 25 millions. 3, Rue Louis-le-Grand, 3 - PARIS

BONS D'ÉPARGNE de 12 à 33 ans Versements depuis 1 franc par mois

La Capitalisation n'a pas un seul jour inerrompu ses opérations pendant la guerre. S'adresser : à Bordeaux, à M. Lesbats, ?, place des Quinconces; à Tarbes, à M. Chauvin, 26, avenue de la Gare; à Saintes, à M. Maurice Martin, 66, avenue Gambetta. On demande des agents.

CHRONIQUE MARITIME

CHARGEURS-REUNIS. — Le paquebot «Afrique», venant de Bordeaux, Dakar, etc., est arrivé à Libreville le 10 avril, en route pour rnaix», venant de Buenos-Ayres, est parti Montevideo le 10 avril, en route pour San-s, Pernambuco, Dakar et Bordeaux. JD-ATLANTIQUE. — Le paquebot « Sama-parti de Bordeaux le 10 avril, a quitté coes le 14 courant, en route pour le Séné-le Brésil et la Plata. GENERALE TRANSATLANTIQUE. — Le pa-lebot « Venezuela », courrier des Antilles, a litté Saint-Nazaire le 12 avril, à destination » Fort-de-France.

LE PREMIER NAVIRE FRANÇAIS RESTITUE PAR LES ALLEMANDS Sous ce titre, nous avons relaté dans notre édition de fin janvier 1919 que le vapeur «Listrac», de la maison Worms, qui falsait avant la guerre le service de cabotage entre Bordeaux. Le Havre et Hambourg, avait été, quatre jours avant la déclaration des hostilités, retenu en otage dans le port de Hambourg. Ce n'est que le 22 janvier 1919 que le «Listrac» fut remis à ses armateurs. Ce navire, remis par les Allemands dans un état déplorable, a dù procéder aussitôt son arrivée à Dunkerque aux réparations nécessaires.

Lundi matin, le «Listrac», remis à neuf, est monté à Bordeaux et s'est accosté au poste de la Compagnie, quai Louis-XVIII.

Signalons que M. Redon, capitaine du «Listrac», un officier mécanicien et trois marins, retenus également prisonniers en Allemagne, ont pu s'évader après trois ans de captivité.

Actuellement, ils se trouvent de nouveau à bord de leur navire.

MARCHE DES FRETS

ricain de Talence.

Les dévaliseurs de trains

Des individus, après avoir fait tomber d'un train des ballots, à la station de la Benauge, étaient très occupés à les éventer, lorsqu'ils furent surpris par des employés de la Compagnie. Les voleurs, abandonnant leur butin, s'enfuirent en tirant des coups de revolver sur les employés, qui ripostèrent. Un des malfaiteurs aurait été

MARCHÉ DES FRETS

LONDRES, 14 avril. — Marché calme avec une bonne demande de tonnage dans tous les secteurs. On a affrété du golfe du Mexique pour La Pailice un voiller pour le transport de 307 tonnes de lubrifiants à 60 dollars.

Dans le secteur de l'Amérique du Nord, la situation est inchangée at les cours sont les mêmes tant pour les chargements de grains que pour les chargements en « net charter ».

Dans les ports anglais on ne signale qu'une activité très réduite des affaires. Cardiff a affrété pour La Rochelle un vapeur britannique de 3,500 tonnes à 20 sh. 6.

ENTREPRISE DE

TRANSPORTS-GAMIONNAGE

J. MASSY, 30, Cours du Médoc. - Téléph. 40.17

Organisée pour donner satisfaction au commerce bordelais dans les meilleures conditions. Travail surveillé.

CAMIONS AUTOS 4 ET 5 TONNES
A. GREUZARD - LANGON - Peut livrer immédiatement

Prochainement: ot ateliers de réparations

AFFAIRES civiles et commerciales à forfait BARETAUD O. S. Caudéran.

NEURASTAÉNIE Guérison, renseigne ments gratuits,

CARBURE de

CALCIUM disponible

BELLOUARD ET FILS ET Cie,

17, rue des Menuts, Bordeaux
ON DEMde bons ouvriers creu
seurs, finisseurs. Saboterie
mécanique, Pessac (pr. Bordx)

FUTAILLES TOUS GENRES acheteur. ANDRES, 246, rue d'Ornano, Bx.

WAGONS DISPONIBLES

plates-formes et couverts, im matriculés 10 t., prêts à roules Vendus compt. à prix coûtar ou avec facilités de paiemen MIREPOIX, constructeur, 10 avenue du Mail, 18, La Rochell

CAMION 5/6 tonnes, parfait etat mécanique, li-vrable immédiatement. Giraud, 143, rue du Palais-Gallien, Bdx.

FIL FER vignes galvanisé usa-gé 180 % k. Henault, Libourne.

Etablissements F. Guillerme

BAYONNE On demande des ouvriers ajus teurs, forgerons, chaudronn. et fer et serruriers. Salaires elevés

J'ACHETE TOUT: papiers, me-taux, meubles, antiquités, etc. Gatineau, 11, cours d'Albret, Bx.

ACHAT t.vestlaires, chaussures, meubles, débarras, etc. FAUCHE, r. de Belleyme, 41, Bx.

ADJUDICATION, 26 ayril 1919, à 2 heures, 241, boulevard de la Plage, à Arcachon, par Me DENTRAYGUES, notaire, VILLA SMYRNE, à la Hume, maison d'habitation, dépendances, jar-

d'habitation, dépendances, ja dins. Superficie 10,991 ms. Mise prix : 22,000 fr.

ON DEMANDE pour travaux faciles usine, hommes, femmes, jeunes files, familles nombreuses de préférence ou mutilés. On logerait. S'adress. à Cloomnilith. Montendre (Ch.-Infér.)

RETRECISSEMENTS Tratement on 1 stone
ROUGE VIN EXTRA. BLANC
135' VINICOLE NOUVELLE 160'
Pho mu 27, rue Pevronner Broon
SULFATE DE CUIVRE, acheteur 100 balles demande offres.
VAYSSE, métaux, à Libourne.

WASSEMANNY

MEDICS USS, familles nombreuses de préférence ou mutilés. On logerait. S'adress. a cle
Omnilith, Montendre (Ch.-Infér.)

MANUFACTURE de VETEMENTS
Ed. LUSSAGNET et ses Fils
Son domaine du Chateaux.
On demande des ouvrières
VAYSSE, métaux, à Libourne.

WASSEMANNY

AVIS M. J. L. SIMON, vins en
te, Bordeaux, informe ses clients
fournisseurs et amis, qu'à partir de ce jour it transfère ses
bureaux, chais et entrepôts, à
son domaine du CHATEAU LAMOTHE, à BEAUTIRAN, où il les
vaysses, métaux, à Libourne.

blessé, car un cri de douleur a été entendu; Observatoire de la Maison Larghi Du 16 avril.

Thera Baron Ciel | Vents Minima de la nuit heures du matin-lidi dinima de la nuit 4.5 heures du matin 7.0 764.0 Pluvienx Nord.
10 5 765.5 Dito.

Maxima du jour... 12.0

REPARAIT CHAQUE MOIS SUR 32 A 44 PAGES Voyez son copieux numéro d'avril qui vient de parattre, illustré de 75 gravures démonstratives. Vous vous rendrez compte que la célèbre revue pratique avant tout résoud tous les problèmes de la rénovation rurale, vous connaîtrez par elle tous les revenus à tirer de votre maison des champs (Hachette et Cio).

MESNARI 14, Place Gambetia (angle Porte - Dijeaux) MARBRES DE CARRARE

Chronique théâtrale LA COMÉDIE-FRANÇAISE au Grand-Théâtre

Les trois galas officiels des 19 et 20 avril Rappelons le programme des trois grands galas officiels qui seront donnés les 19 et 20 avril au Grand-Théâtre, avec le concours des sociétaires et pensionnaires de la Maison de Samedi 19 avril, à 8 h. 30 : 1. « Le Dépit amoureux », deux actes, de Molière; 2. « Le Barbier de Séville », trois actes, de Beaumarchais. de Séville », trois actes, de Beaumarchais.

Dimanche 20 avril, à 2 heures, « Le Mariage de Figaro », cinq actes, de Beaumarchais.

A 8 h. 30: 1. « Gringoire », un acte, de Th. de Banville; 2. « On ne badine pas avec l'amour », trois actes, d'Alfred de Musset.

Le prix des places est ainsi fixé pour chacune de ces représentations:

Loges, baignoires, fauteuils d'orchestre, fauteuils et loges de première galerie: 15 francs; fauteuils de parterre, fauteuils et loges de premier balcon, 12 francs; fauteuils et loges de deuxième balcon, 10 francs; amphithéatre, 6 francs; paradis premier rang, 3 francs; autres rangs, 2 francs.

rangs, 2 francs.
Location sans augmentation de prix ouverte
de dix heures du matin à six heures du soir. Français-Lyrique POUR LES MUTILES

L'Arlésienne AVEC LES ARTISTES DE LA COMEDIE-FRANÇAISE MERCREDI, JEUDI, VENDREDI TROIS SOIREES ET UNE MATINEE JEUDI TROIS SOIREES ET UNE MATINEE JEUDI
J. Delvair, Yvonne Ducos, Escande, Desjardins, Mile Guesnier, Mme Kerwich et les artistes de la Comédie-Française interpréteront le chef-d'œuvre d'Alphonse Daudet, avec la musique symphonique de Georges Bizet.
L'orchestre Paul Bastide exécutera les Suites arrangées par Bizet, la Version des Concerts Colonne, comme elle n'a jamais été exécutée encore à Bordeaux.
Quatre manifestations en hommage à l'art français, Le public bordelais ne manquera pas d'y assister.

Théâtre des Bouffes LE COUCHÉ DE LA MARIÉE Le Couché de la Mariée n'a ri l'r ni la chanson du tableau de Fragonard. Il lui manque la légèreté, le tact, l'esprit et quelques flonfions pour faire passer les grivoiseries de calibre imposant dont les artistes portent le poids, d'ailleurs, avec aisance.

Trois actes sur ce tableau vivant, c'est beaucoun l'auteur a manqué de soutété

beaucoup. L'auteur a manqué de souffle avant le baisser du rideau final. Il y paraît à la longueur des entractes, où il semble que la pièce se repose avant de fournir l'effort de l'acte suivant. Ne nous dissimulons pas, d'ailleurs, que ces indications sont la meilleure réclame à faire à la pièce. La salle sera comble aux soirées suivantes et à la matinée.

Scala-Théâtre « LA REVUE DE LA SCALA ». - La revue

la plus gaie, les scènes les plus attrayantes, les décors et costumes les plus brillants et les meilleurs artistes, puisqu'ils s'appellent; Mmes Lackmy-Riémain, Lina-Franck, Arnold, Dauvis, Volney, Delorme; MM. Nadar, Defay, Réval, Geo Lolé, Martin, Frévar, Rivière, Location sans frais. Trianon-Théâtre Tous les soirs, «LE JE NE SAIS QUOI», qui remporte le plus vif succès, ainsi que le char-mant lever de rideau, «POUR FAIRE SON CHEMIN».

CHEMIN.

Jeudi, en matinée, même spectacle.

Vendredi 18, première de « MAMAN COLIBRI.», le chef-d'œuvre d'Henri Bataille, avec,

Laurence Musset, Vermeil, Guise, etc.

Location, rue Franklin.

Alhambra-Théâtre Sur la scène, « LE VIOLONEUX », opérette Alcazar-Théatre Samedi 19 avril, grand gala avec la splendide revue: «VAS-Ÿ, PETIT!», qui sera interprétée par une troupe remarquable. Jean Flor, la grande vedette parisienne, paraîtra au deuxième acte. Inauguration de la salle, nouvellement transformée.

On loue à l'Alcazar et à Trianon.

Etoile artistique bordelaise Les membres de cette Société sont priés d'as-sister au punch amical, au café de Suède, le vendredi 18 courant, à 21 heures. Se munir de

Bon Théatre (salle Franklin) « LA PASSION »

"C'est la troisième année que M. Francis Grangier convie le public bordelais à «La Passion». Dimanche dernier, le public était venu en foule. Cela fait bien augurer des deux autres matinées de Jeudi et Vendredi-Saints.

L'interprétation scénique, vocale et Instrumentale fut remarquable; nous citerons M. Charles Meilhan, qui conduisit avec succès son vaillant orchestre, et M. Francis Grangier, l'organisateur de ces matinées d'art religieux.

Location maison Bermond.

MESDAMES, faites faire vos postiches chez HENRY, 46, Chapeau-Rouge, Bordx. Tél. 1071

SPECTACLES FRANÇAIS. — 8 h. 30 : «L'Arlésienne ». APOLLO. — 8 h. 30 : «Madame Favart ». BOUFFES. — 8 h. 30 : «Le Couché de la Ma-

TRIANON. - 8 h. 45 : « Le Je ne sais Quoi ». SCALA. — 8 h. 30 : La revue de la Scala. ALHAMBRA. — 8 h. 30 : «Le Violoneux». CINE-VARIÉTÉS, 202, rue Sainte-Catherine Mercredi 16 et jeudi 17 avril, en matinée et soirée: «LA MASCOTTE DU POILU», le célèbre roman d'Arnoult Galopin; «LE REVEIL DU BOXEUR», drame 2 parties; «LES PYJAMAS ROSES», comédie; «ACTUALITES». THEATRE GIRONDIN, chemin de Pessac

feudi, 2 matin., à 2 h. et 4 h. 15; soirée : Jenny frame; Voix sur le Fil (13e). Intermède chant Saint-Projet-Cinéma Jeudl, matinées et soirées pour les familles, avec le beau programme en cours, compre-nant : «UN JOLI MONSIEUR!», comédie «TH-MINH», «LA VOIX SUR LE FIL», des oyages et Actualités. Vendredi, « APRES LA TOURMENTE », émou

Tivoli-Cinéma-Pathé Aujourd'hui jeudi, débuts du splendide film patriotique « N'OUBLIONS JAMAIS! ».

ALHAMBRA-THÉATRE
Sur la scène: Le Violoneux, ogérotic a 1 acte
interprétée par nos meilleurs artistes.

LA MASCOTTE DES POILUS
La Voix sur le Fil, Tih-Minh, les Actualités,

RÉPARATIONS IMMÉDIATES

PABRICATION DENTIERS

LIQUEUR

Fleurs de Pyrénées

ARMAGNAO

SULFATE de CUIVRE

(MACCLESFIELD)
et 1^{res} marques anglaises.
J. DASSY, importateur.
15, rue du Chai-des-Farines, Bx

LE WONDERLAND AU STADIUM Badoud-Balzac. - F. Charles-Léonard L'annonce du gala d'inauguration de la san in de plein air du Wonderland Bordelais a it sensation dans les milieux pugilistiques. n'est pas un sportsman qui voudrait man-ler ce « great event », et il est certain que le (perbe Stadium, pourtant vaste, sera trop tit pour contenir la foule des fervents du ble art. Aucune salle, en effet, aussi blen a Paris d'en Angleterre, na réuni sur un même proramme quatre champions de pareille valeur. Badoud contre Balzac, Francis Charles conce Léonard. Est-il besoin d'insister? Volla eux combats superbes en perspective, et pour sequels tout commentaire serait superflu. Trois autres rencontres encadreront ces deux conse salle, en effet, aussi bien à Paris

COMMUNICATIONS

GARDERIES SCOLAIRES LAIQUES ARLACSOLFERINO. — Les pères et mères de famille
soucieux de leurs enfants sont informés que
les garderies fonctionneront pendant les vacances de Pâques. Ils sont engagés à y envoyer
leurs enfants afin de les préserver du vagabondage et des dangers de la rue. Ces enfants
trouveront gardiennes assidues, jeux et promenades à la campagne.

Pour tous renseignements, s'acresser, à partir de jeudi 17 courant, à notre local, 235, rue
Mouneyra. SYNDICAT DES OUVRIERS BOULANGERS SYNDICAT DES OUVRIERS BOULANGERS.
- Réunion générale corporative pour tous les
uvriers boulangers de Bordeaux et de la banieue jeudi 17 avril, à cinq heures après-midi,
sourse du travail. Ordre du jour: compte renu de la deuxième entrevue avec le comité paronal; signature du contrat de travail.

Institution des sourds-muets et jeunes aveugles, rue de Marsellle, 61

DAHLIAS SIMPLES Le moment étant venu de mettre en terre les tubercules de dahlias, l'Institution des sourdsmuets et jeunes aveugles de Bordeaux, rue de Marseille, 61, prévient ses clients et autres personnes qui voudraient en cultiver que, comme les années précédentes, elle tient à leur disposition non seulement des dahlias simples, mais aussi des dahlias cactus et à fleurs de chrysanthèmes. santhemes.

On y trouvera en outre, pendant toute la belle saison, un assortiment d'autres fleurs propres à la garniture des vases ainsi qu'à la confection des gerbes et des couronnes.

Chemin de fer de Bordeaux-Benauge à Camarsac La Société générale des chemins de fer éco-nomiques a l'honneur d'informer le public que le lundi de Pâques 21 avril 1919 les frains sup-plémentaires ci-après seront mis en circulation: Train 4: Départ de Camarsac, 9 h. 45. — Train 21: Départ de Bordeaux-Benauge, 11 h. 10. — Train 24: Départ de Camarsac, 20 heures. — Train 23: Départ de Bordeaux-Benauge, 21 h. 30.

Chemins de fer du Midi La gare de Bordeaux-Saint-Jean (petite vi-tesse) informe les expéditeurs qu'elle accep-tera le vendredi 18 avril courant les expédi-tions dont les déclarations ont été numérotées comme ci-après: Série A, du numéro 30,501 à 31,500.

Chemin de fer de l'Etat (ancien Quest) La gare de Bordeaux-Saint-Jean (petite vi-tesse) informe les expéditeurs qu'elle acceptera le vendredi 18 avril courant les expéditions dont les déclarations ont été numérotées com-me cl-après: Série C, du numéro 7,001 à 7,200, et les expéditions de vinsnumérotées dans le groupe V du numéro 9,901 à 10,100.

Chemin de fer de Paris à Orléans Sous réserve des restrictions en vigueur, les marchandises se rapportant aux déclarations d'expédition numérotées de 57,501 à 58,000 (série P. D.), sauf celles à destination du réseau P.-L.-M., seront acceptées par la gare de Bordeaux-Bastide le vendredi 18 avril 1919.

ETAT CIVIL DECES du 15 avril.

Germaine Petiteau, 4 ans rue de Carros, 44.

Mme Clément, 49 ans, rue de Carros, 7.

Clément Vinsonneau, 54 ans, rue de Rivière, 76.

Louis Salmonie, 56 ans, rue Lafiteau, 18.

Mme Dagret, 63 ans, cours Saint-Louis, 42.

Veuve Philiparie, 77 ans, rue de la Benatte, 18.

Veuve Dareaux, 80 ans, rue Saint-Jean, 56.

Veuve Gatté, 89 ans, rue Croix-de-Seguey, 42. DECES du 15 avril.

soirées suivantes et à la matinée.
On fêtera justement les artistes : MM. Terrier, Cueille, Marchal, qui jouent avec entrain, naturel et gaîté, et Mmes Valtier, très fine; Marchal et Duriez, dont le métier est lours enfants, M. et Mme Lardes et leurs enfants, M. et me Lardes et leurs enfants, les familles Prévot et Laloo prient leurs amis et connaissances de leur Mme veuve PREVOT, née LALOO.

> Saint-Nicolas.
>
> On se réunira à neuf heures et demie à la maison mortuaire, cours de l'Argonne, 211, d'où le convoi partira à dix heures précises. CONVOI FUNEBRE M. et Mme Gaston le et Germaine Bouton, M. Marcel Bouton, M. André Lantz, Mie Joséphine Bonnecaze, les familles Gros, Fabre, Lardy, Micau, Lantz, Martinet et Jourde prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

Mile Georgette BOUTON, leur fille, sœur, nièce, cousine et amie, qui auront lieu le jeudi 17 avril, en l'église Sainte-Geneviève. Geneviève.
On se réunira à la maison mortuaire, I8, impasse Vignolle, à une heure, d'où le convoi funèbre partira à une heure et demie.
A l'issue de la cérémonie, le corps sera transporté à Talence, où aura Heu l'inhumation.
Il ne sera pas fait d'autre invitation.
Pompes tunèbres générales, 121, c. Alsace-Lorratne

GONVOI FUNEBRE Mme Ch. Milice, M. Milice, M. et Mme A. Lavanceau, les familles Ducayron, Fournier, Lapierre, Timon, Bacquey, Laguzan, Blanc, Couzi et Boyer prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Charles-Antoine MILICE. eur époux, père, fils, gendre, frère, neveu, on-ele et cousin, qui auront lieu le jeudi 17 avrit, in l'église Saint-Victor. 13, rue Pages, à une heure et demie.

GONVOI FUNEBRE Mme veuve M. Du-Duvergé, M. et Mme C. Duvergé et leur fille, les familles Sem, Jusix et Jaudouin prient leurs amis et connaissances de leur faire l'hon-neur d'assister aux obsèques de M. Maurice DUVERGE, leur époux, fils, frère, beau-frère, oncle et cousin, qui auront lieu le 17 avril, dans l'église Saint-Paul.

On se réunira à la maison mortuaire, rue du Puits-Descazeaux, 18, à neuf heures et demie, d'où le convoi funèbre partira à neuf heures trois quarts très précises.

Il ne sera pas fait d'autres invitations. CONVOI FUNEBRE Mme veuve Degraaf, lée, Ruffier-Méray, J. Vitrac, Leffème, Mangel, H. Varon, J. Vachellerie prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

Jean-Casimir GUILLARD. auront lieu le jeudi 17 avril en l'église de Talence. On se réunira à la maison mortuaire, che-min de l'Eglise, 34, d'où le convoi funèbre partira à neuf heures trois quarts. Inhumation à onze heures, à la Chartreuse. Pompes funèbres générales, 121, c. Alsace-Lorraine

CONVOI FUNEBRE M. Marcel Layssac, prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de M. Jean LAYSSAC,

ur père, frère et beau-frère, qui auront lieu vendredi 18 avril, en l'église Ste-Geneviève. ompes funèbres générales, 121, c. Alsace-Lorraine. CONVOI FUNEBRE Mmo veuve P. Dutheil milles Dutheil, Larmegna, Dupoy, Bernet, Landot, Lassalle et Ricou prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assis-

M. Pierre DUTHEIL, ieur épdux, père, frère, beau-frère et neveu, qui auront lieu le jeudi 17 avril, en la baslique Saint-Seurin.

On se réunira à la maison mortuaire, 5, rue Malèret, à trois heures et demie, d'où le convoi funèbre partira à quatre heures.

Il ne sera pas fait d'autre invitation.

Les Sports à Bordeaux

GONVOI FUNEBRE Mme J. Lacoste, Mi. M. Lacoste, M. M. Lacos M. Jean LACOSTE,

retraité du Midi leur époux, père, beau-père et grand-père, quauront lieu le jeudi 17 avril, en l'église Sain Augustin.
On se réunira a la maison mortuaire, che min des Carmes, au Tondu, à une heure un quart, d'où le convoi funèbre partira à un beure trois quaris. heure trois quarts.
L'inhumation aura lieu à Pessac.
Il ne sera pas fair d'autre invitation.
Pompes funèbres générales, 121, c. Alsace-Lorraine

AVIS DE DÉCÈS M. Henri Grossard, valier de la Légion d'honneur; Miss Margueri te, Léopoldine et Valentine Grossard; Mme Gabriel Cash, ses enfants et petits-enfants; Mme Adrier Sauvage et ses enfants; Mme Hippolyte Grossard et ses enfants; la comtesse de Clouet ses enfants et petits-enfants; Mis Marth Beuscher, M. et Mme Daniel Simounet, M. Jear Simounet, M. Daniel Rouanet et ses enfants les familles Le Tanneur, Prieto de Acha, De piot, Vitrac, de Taxis, Denain, Ricouard et Meller ont l'honneur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme Paul GROSSARD, née Louise SAUVAGE, leur mère, sœur, belle-sœur, tante et cousine, décédée en son domaine de Riviéran.

Les obsèques ont eu lieu le 14 avril, en l'église Sainte-Clotilde du Bouscat.

Suivant le désir de la défunte, il n'a pas été fait d'invitations.

compes funèbres génér. (service du Bouscat) AVIS DE DECES Les familles Dupart, la douleur de faire part à leurs amis et con naissances de la mort de M. Jean BARRE,

décédé à Etaules, le 10 avril 1919, à l'age de quatre-vingt-cinq ans. REMERCIEMENTS M. Fernand Paillère et ses enfants, M. et Mue Léo Paillère et leurs enfants, les familles docteur Lalanne. Rousier, Purpan, Lafontan (de Paris), Métayer, Broca (de Tours), Briol et docteur Bordenave (de Pau) remercient bien sincèrement les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assisjer aux obsèques de

M. Gaston PAILLÈRE,
ainsi que celles qui leur ont envoyé des marques de sympathie.
En raison des circonstances actuelles, les messes ont été dites dans la plus stricte intimité. Service and an area REMERGIEMENTS M. et Mme James-E.-P. Maxwell, M. et Mme Raoul Maxwell et leur fille, M. Josie Maxwell, les familles Joseph Maxwell, Sam Maxwell, Raphaél Bernard, Raoul Bernard, Conlih de Beyssac, etc., remercient bien sincerement toutes les personnes qui leur ent fait l'honneur d'assister aux obseques du

Lieutenant Roger MAXWELL, ainsi que celles qui leur ont fait parvenir des marques de sympathie dans cette douloureuse Les messes ont été dites dans la plus stricte

BULLETIN

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part.

des Bourses du Commerce CAFE. — New-York, 15 avril. — Disponible, 16 1/2 (16 1/2).

CAOUTCHOUC. — Paris, 15 avril. — Plantation, 7 fr.; Para, 8 fr. 25; Congo rouge, 5 fr.; noir, 5 fr. 25; Soudan, 6 fr. CEREALES. - Avoines (au bushel en francs): CEREALES. — Avoines (au bushel en francs): chicago, 14 avril. — Sur mai, 10.18 (10.05); sur juillet, 9.90 (9.78); sur septembre, 9.37 (9.28). Ble (au bushel en francs):
New-York, 14 avril. — Sans changement.
Farines de printemps. — Sans changement.
Maïs (au bushel en francs):
Chicago, 15 avril. — Sur mai, 23.28 (23.50); sur juillet, 22.34 (22.49); sur septembre, 21.55 (21.65).
New-York, 14 avril. — Bigarré, 26.39 (26.39). METAUX. - Antimoine. - Londres, 15 avril. At 1808. — Antimone. — Londres, 15 avril. — £ 46 (45).

Argent. — Londres, 14 avril. — En barres, 48 pence 13/16 l'once.

Cuivre. — Londres, 15 avril. — Comptant, 77.10 (75.15); trois mois, 77.10 (75.15).

New-York, 14 avril. — Electrolytique, 15 1/4 a 15 1/2 cents par livre.

Etain. — Londres, 15 avril. — Comptant, 223 (22.50): trois mois, 219 10 (219.50) Plomb. - Londres, 15 avril. - Comptant, 24 Zinc. — Londres, 15 avril. — Comptant, 35.5 (35.10); livraison éloignée, 35 (35). PETROLE. - New-York, 14 avril .- Sans chan-RESINEUX. — Londres, 15 avril. — Térében-hine disponible, 99 (99); mai, 90 (92); mai-juin 7 (90); mai-août, 79 (80 1/2); juillet-décembre. 0 1/2 (71); septembre-décembre, 70 (70. — Ten-

New-York, 14 avril. - Térébenthine, 78 cents Savannah, 14 avril. — Térébenthine, 72 1/3 ents (72 1/2 cents.

Résine type KW, 13 à 14.75 (13 à 14.75). SALAISONS. — Chicago, 15 avril. — Saindoux sur mai, 30.45 (30.57); sur juillet, 29.32 (29.47). — Porcs sur mai, 52.50 (53.25); sur juillet, 49.70 (44.25). — Ribs sur mai, 28.85 (28.85); sur juillet, 26.60 (26.65). — Porcs légers, 20 (19.90); lourds, 20.55 (20.45). SUCRE. - New-York, 15 avril. - Centrifuge 96, 7.28 (7.28).

Londres, 14 avril. — Java blanc: mars-mai, 29/6 (29/6); juillet-septembre, 27/- (27/-). Le tout f. o. b. COURS DES CHANGES Londres, 25 à 27 03; Espagne, 1 19 1/4 à 1 21 1/4; Hollande, 2 41 à 2 45; Italie, 79 3/4 à 81 3/4; New-York, 5 96 à 6 01; Suisse, 120 ½ à 122 ½; Suède, 158 1/4 à 162 1/4; Norvège, 152 ½ à 156 ½; Bruxel-les, 94 ¼ à 96 ½.



M. le Dit A. VERDIER rappelle aux HERNIEUX qu'il recevra dans les villes ci-dessous où it fera la démonstration gratuite de sa nouvelle création curative herniaire laquelle supprime les bandages genents, feit disparaître les hernies, préserve de l'INTERVENTION CHIRURGICALE et redonne torce et santé. Bas à carices - Ceintures abdominales. Appareils pour le déplacement des organes. St-Astier, jeudi 17. avril, hôtel du Périgord Ribérac, vendredi 18 avril, hôt du Périgord Saint-Jean-d'Angély, 19 avril, hôtel Cristin La Teste, mardi 22 avril, hôtel Dufaure. Villeneuve-de-Marsan, 23 avril, hôtel Daroze, Mugron, jeudi 24 avril, hôtel Labourie. Mt-de-Marsan, 25 avril, hôtel Labourie. Mt-de-Marsan, 25 avril, hôtel Labourie. BORDEAUX, dimanche 27 avril, hôtel du Centre, rue du Temple. Centre, rue du Temple.

Lourdes, lundi 28 avril, hôtel de France.
Orthez, mardi 29 avril, Grand-Hôtel.
Saintes, 30 avril, hôtel des Messageries.
Châtellerault, 10 mai, hôtel Moderne.
Angoulême, 2 mai, hôtel des 3-Piliers.
Poitiers, 3 mai, hôtel du Plat-d'Etsir

Cadeaux 1" Communion Chapelets, Médailles or et argent Christs bronze et ivoire Bénitiers, Cadres religieux SERVAN Sijoutier



Les Directeurs & C. CHAPON, M. GOUNDUILHOU Le Géran, G. BOUCHON. — Imprimerie spec

HOTEL DES VENTES 7. rue Voltaire, 7 VENTE AUX ENCHÈRES

Vendredi 18 avril 1919, à 1 h.:
Lits et couches, armoire, salle
à manger en noyer, glaces, tableaux, gravures, garniture de
cheminée, machiné à coudre,
coffre-fort FICHET, lit cage,
fourneau à gaz vaisselle respect fourneau à gaz, vaisselle, verro terie, ustensiles de cuisine, nom preux bibelots, bijoux, argen terie atc.

ERRATUM VENTE AUX ENGHÈRES Samedi 19 avril, à 1 heure, dé pôt de remonte du Carbon-Blanc,

40 CHEVAUX DE TRAIT et 25 MULETS provent de l'armée américaine. M° J. DUVAL commissaire-**VENTE 40 GHEVAUX** gros trait et autres de l'arméa américaine, VENDREDI 18 avril, 1 heure, Porte-Dauphine, LA ROCHELLE. Me LAVOISSIERE,

100 CHEVAUX débarqués foire Vendredi-Saint, mis en ven-te par Emmanuel DUPRAT et DUTHILL, de Langon. Garantis attelés. Ecur. hôtel du Lion-d'Or-

BORDEAUX, 25, rue VITAL-CARLES
T. l. jours, jusqu'à 6 h., et jusqu'à 7 h. lundi, jeudi et samedi
Brochures et renseignements sur demande Effets de Commerce moratoriés Application Loi nouvelle, permet-tant règlement transactionnel, sans publicité judic. Renseignie, DORCY, expert, 32, r. Sainte-Colombe, Bx SAGE-FEMME de 1r. cl., Mar Annonciade, reçoit pensionnaire, r. Pasteur, 5 pris b4 Caudéran. Bx-Caudéran. Consult Sulfate de Cuivre, Soufres, Chaux pour sulfatages ENGRAIS pour vignes, pommes de terre et toutes cultures Disponible chez M. René PALUTEAU, 6. pl. Président-Wilson, Libour

42, rue des Douves, Bdx. ontremaître act. pt faire chef d'at. méc. génér.. préf. auto, dem. place Bx. — BOUSAC, 22, rue Chauffour, 32, Bordeaux.

FRIGORIFIOUES

de. — CANTOU, 12, cours Geo ges-Clemenceau, ci-devant cour Tourny, Bordeaux (20 étage

licol et chaîne. Prière donner renseignements à Javersac, La-forêt-Pellegrue (Gironde).

GHEVAL 6 ans et baladeuse à v.A S'ad. 12, rue de la Plateforme A V. jument, 3, r. Saumenude, Bx PERDU petite montre or fem-me avec bracelet, de la place Canteloup à rue des Faures.— Rapp.bureau,58,r.des Faures.Réc. PERDU samedi après-midi, bro-che or, initiale G. A. Rapporder c. de l'Argonne, 129. Récomp

BORDEAUX-NEW-YORK | VENTE PUBLIQUE JUDICIAIRE de graines de lin avariées Oriental Navigation Co Driental Navigation of Le vapeur «Clare», en charge pour New-York, partira le 18 avril. S'adresser à H. Balguerie, courtier marme, 2, pl. Richelieu

de l'alimentation de Bordeaux AVIS AUX ACTIONNAIRES

CORDONNIERS demandés à la l'atelier de prothèse de la 18 region. Se prés, le matin, de 7 h. 30 à 8 h. 30, à l'Ecole des mutilés, 30, rue du Hamel, Bx. FILETTES 13/15 ans payées bonne tenue, demandées. — COURCELLES, 87, r. Ste-Croix.

A V. disp. immédiat., 3 camions Berliet C. B. A., 33,000 fr. Ecr. Baxter, Agence Havas Bdx.

Mardi 22 avril, à 8 heures de Etts J. GRATTAU, Bayonne Mardi 22 avril, à 8 heures de l'après-midi, il sera vendu pour compte de qui il appartiendra, par le ministère de M. Geo. GUFFLET, courtier assermenté, dans la tente des Vapeurs français, située qual Sainte-Croix, environ 322 sacs graines de lin, provenant du bateau Bordelais. S'adresser au courtier vendeur, 4, place Gabriel. A V. wagon - tombereau neuf, 20 tonnes, frein vigie, dispon. t. de suite. S'ad. à M. Léon COMBY, Pompadour (Corrèze). Le vapeur «Tolosa» en charge pour Christiania partira le l'avril. Ce vapeur prendra par compaissement direct des mer TEINTURERIE, 3, n Lescure Usine LATASTE
Tel. 18,37
NOIR POUR DEUIL
NOIR POUR DEUIL STOPPEUR Travail soigné rapi-

> de l'Intendance, Bordeaux.
> Actions de 1 à 1,000, 5 fr. par
> coupon.
> Actions de 1,001 à 4,200, 1 fr. 66
> par coupon.
>
> Actions de 1,001 à 4,200, 1 fr. 66
> par coupon.
>
> Actions de 1,001 à 4,200, 1 fr. 66 PERDU un poney bal-brun, ave licol et chaîne. Prière donne

ON DEMANDE jeunes gens 13 als ans pour en faire des apprentis verriers. — Ces en fants sont à la charge entière de l'usine et arrivent rapide ment à une grosse situation. Ec DELAS, Condat-Bersac (Dord.) TOTEUR à gaz 12 HP Charron, très bon état, à vendre, ave-nue Victor-Hugo, 13, Le Bouscat.